
OFF
A32A1
A1/1984

Ministère des Affaires culturelles

Rapport
annuel
1983-1984

Québec 

Ministère des Affaires culturelles

Rapport
annuel
1983-1984

Québec 

Cette édition a été rédigée par le
ministère des Affaires culturelles
du Québec

Cette publication a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4^e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-06409-0
ISSN 0714-4083

© Gouvernement du Québec

OFF
A32A1
A1/1983

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Centre administratif Pamphile-Lemay
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année budgétaire qui s'est terminée le 31 mars 1984.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre des Affaires culturelles,

Clément Richard

Québec, juin 1984

Table des matières

Première partie

- Présentation du Ministère: 7
- Loi constitutive 7
- Lois administrées par le Ministère 7
- Programme législatif 7
- Structure administrative 7

Deuxième partie

- Présentation des programmes: 9
- Description des programmes 9
- Sommaire des crédits 9

Programme 01 10

- Commission des biens culturels 10
- Institut québécois de la recherche sur la culture 10
- Régie du cinéma 11
- Commissariat général aux célébrations 1534-1984 11
- Gestion interne et soutien 11

Programme 02 15

- Service du patrimoine 15
- Service des programmes régionaux 16
- Direction générale du réseau 16
- Directions régionales 17

Programme 03 22

- Archives nationales du Québec 23
- Bibliothèque nationale du Québec 23
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec 23

Programme 04 25

- Direction générale des musées 25
- Direction générale des arts et des lettres 27
- Direction générale des industries culturelles 29

Annexe I

- Jurys et comités d'évaluation 30

Première partie

Présentation du Ministère

Loi constitutive

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles a été sanctionnée le 24 mars 1961. Elle donnait au ministre des Affaires culturelles le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur. D'une façon particulière, cette loi chargeait le ministre de l'administration des bibliothèques, des musées provinciaux, des archives nationales, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des concours artistiques, littéraires ou scientifiques. Au fil des années, d'autres lois ont permis d'élargir et de préciser ce mandat.

Lois administrées par le Ministère

- Loi sur le ministère des Affaires culturelles;
- Loi sur l'assurance-édition (L.R.Q., chapitre A-27);
- Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (chapitre B-2);
- Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., chapitre B-3);
- Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4);
- Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18, S.R.Q., 1964, chapitre 55 et L.Q. 1983, chapitre 37);
- Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., chapitre C-51);
- Loi sur le Conseil d'artisanat (L.R.Q., chapitre C-56);
- Loi sur le conservatoire (L.R.Q., chapitre C-62);
- Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., chapitre D-8.1);
- Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., chapitre 1-13.2 et décret 2017-82 du 9 septembre 1982);
- Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., chapitre M-42);
- Loi sur les musées (L.R.Q., chapitre M-43);
- Loi sur les musées nationaux (L.Q., 1983, chapitre 52);
- Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (L.R.Q., chapitre S-10.01);
- Loi sur la Société de la Place des arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-12.1);
- Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01);
- Loi sur les archives (L.Q., 1983, chapitre 38).

Programme législatif

Au cours de l'exercice 1983-1984, le ministère des Affaires culturelles a soumis à l'Assemblée nationale les projets de loi suivants:

- Projet de loi sur le cinéma (projet 109);
- Projet de loi sur les archives (projet 3);
- Projet de loi sur les musées nationaux (projet 35).

Structure administrative

La nouvelle structure administrative du Ministère repose, entre autres choses, sur le rapport de la tournée du ministre, effectuée en 1982, et sur le programme d'action du Ministère, rendu public en 1983. Cette structure est plus souple et plus ouverte aux particularités culturelles des régions du Québec. Elle permet, en outre, au Ministère de concentrer son action sur l'initiative, la coordination et le service. Le lecteur trouvera, à la page centrale, l'organigramme du Ministère.

Les tableaux qui suivent donnent la répartition des effectifs du Ministère au 31 mars 1984.

I Unité administrative par catégorie d'emploi

Unité administrative Catégorie d'emploi	Commission des biens culturels	Régie du cinéma	Bureau du sous-ministre	Communications	Administration	Patrimoine	Prog. régionaux	Archives nat.	Réseau	Conservatoires	Rel. intergouv. et intermin.	Rech. et planif.	Propr. intellec. statut artist.	Arts et lettres	Industries cult.	Musées	Biblio. nat.	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints			4															4
Personnel hors cadre	3	8																11
Cadres supérieurs		1	3	1	4		1	5	19	14	1	1	1	4	3	4	6	68
Personnel professionnel			1	9	23	12	8	34	92	7	2	6	2	18	6	38	36	294
Personnel enseignant										128								128
Agents de maîtrise		1			1			1	2	1							1	7
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	3	15	6	14	37	4	3	40	60	54	1	2	1	8	5	26	76	355
Ouvriers		4			5			1	1	5						6	4	26
Total	6	29¹	14	24	70	16	12	81	174²	209	4	9	4	30	14	74	123	893

1. Le tableau inclut le personnel du bureau du sous-ministre adjoint au développement régional, celui du sous-ministre adjoint à la planification et aux opérations centrales et les employés en détachement (10).

2. De plus, il inclut le personnel du Secrétariat administratif.

II Catégorie d'emploi par sexe

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3	1	4
Personnel hors cadre	8	2	10
Cadres supérieurs	58	9	67
Personnel professionnel	183	97	280
Enseignants	77	51	128
Agents de maîtrise	4	3	7
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	88	256	344
Ouvriers	24	2	26
Total	445	421	866¹

1. La différence entre le total des deux premiers tableaux s'explique par les postes vacants.

III Par région administrative

	Effectifs
01 Est-du-Québec	22
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	23
03 Québec	456
04 Mauricie—Bois-Francs	29
05 Estrie	10
06 Montréal	305
07 Outaouais	28
08 Abitibi—Témiscamingue	12
09 Côte-Nord	8
10 Nouveau-Québec	—
Total	893

Deuxième partie

Présentation des programmes

Les crédits 1983-1984 du ministère des Affaires culturelles, approuvés par l'Assemblée nationale, ont été préparés suivant une structure budgétaire en six programmes, mais la réalisation des activités a été effectuée suivant une structure en quatre programmes. Cette nouvelle répartition s'est effectuée de manière à rapprocher la structure administrative et la structure financière du Ministère. D'une organisation fondée sur des disciplines comme les arts, les lettres et le patrimoine, on est passé à une structure budgétaire par fonction, qui comprend les organismes-conseils et la gestion, le développement culturel, les institutions nationales ainsi que le soutien et la promotion des arts, des lettres et des musées.

Cette nouvelle façon de fonctionner permet au ministère des Affaires culturelles d'intervenir de différentes façons: en fonction des disciplines comme le théâtre, la musique, les arts visuels, la danse, etc.; d'une manière territoriale, en donnant aux collaborateurs des régions une emprise sur les décisions culturelles qui les concernent; d'une manière horizontale, en agissant sur la revalorisation du statut de l'artiste, en favorisant le statut de Montréal comme métropole culturelle, en bâtissant un réseau d'équipements culturels, en accentuant l'importance de l'aspect culturel dans le cadre de vie de la population, en harmonisant l'action des différents collaborateurs et en les sensibilisant aux arts et à la formation professionnelle.

Description des programmes

Organismes-conseils et gestion interne — programme 01

Le programme a pour objet la planification, la coordination et la direction des ressources financières, humaines et matérielles essentielles à la gestion de tous les programmes du Ministère. La Commission des biens culturels, l'Institut québécois de recherche sur la culture, la Régie du cinéma ainsi que le Commissariat général aux célébrations 1534-1984 en font également partie.

Toutefois, selon l'ancienne structure budgétaire, la gestion interne et le soutien, de même que le Commissariat général aux célébrations 1534-1984 et l'Institut québécois de la recherche sur la culture étaient inclus dans le programme 03. La Commission des biens culturels faisait partie du programme

02, *Sauvegarde et mise en valeur des biens culturels*. La Régie du cinéma qui remplace le Bureau de surveillance du cinéma se retrouvait au programme 06, *Cinéma*.

Développement culturel — programme 02

Le programme vise à développer et à maintenir, sur le plan local ou régional, un réseau de lieux propices à la pratique d'activités culturelles, à fournir une aide technique ou financière en matière de création, d'équipements culturels, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine québécois, des arts d'interprétation, des arts de l'environnement visuel et des bibliothèques publiques. Dans la structure budgétaire antérieure, ce programme était réparti entre les programmes 01, *Livres et autres imprimés*, 02, *Sauvegarde et mise en valeur des biens culturels*, 04, *Arts de l'environnement visuel* et 05, *Arts d'interprétation*.

Les institutions nationales — programme 03

Le programme a pour objet la conservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et favorise la formation des artistes de la scène.

Les crédits apparaissaient antérieurement aux programmes 01, *Livres et autres imprimés*, au programme 02, *Sauvegarde et mise en valeur des biens culturels* et au programme 05, *Arts d'interprétation*.

Soutien et développement des arts, des lettres et des musées — programme 04

Le programme vise à favoriser l'essor de la littérature, des arts de l'environnement visuel et du cinéma et en faciliter l'accès à la population. Ces crédits apparaissaient auparavant au programme 01, *Livres et autres imprimés*, au programme 04, *Arts de l'environnement visuel*, au programme 05, *Arts d'interprétation* et au programme 06, *Cinéma*.

Sommaire des crédits

La représentation des crédits pour l'année financière 1983-1984 est faite selon le budget modifié du ministère des Affaires culturelles. Le budget modifié inclut les crédits adoptés par l'Assemblée nationale et les transferts de fonds d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec au ministère des Affaires culturelles.

Programme 01 Organismes-conseils et gestion interne

Éléments de programme	Budget \$
01 Commission des biens culturels	321 000
02 Institut québécois de recherche sur la culture	1 815 000 ¹
03 Régie du cinéma	921 100 ²
04 Commissariat général aux célébrations 1534-1984	4 528 500
05 Gestion interne et soutien	9 011 400
Total du programme	16 597,000
% du budget du Ministère	12%³

Programme 02 Développement culturel

01 Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels	7 873 000
02 Soutien au fonctionnement des équipements culturels	23 911 400
03 Patrimoine historique, archéologique et naturel	5 541 600
04 Soutien aux arts d'interprétation et de l'environnement visuel	4 924 900
05 Soutien et aide technique au réseau	9 837 900
Total du programme	52 088 800
% du budget du Ministère	37%

Programme 03 Institutions nationales

01 Archives nationales du Québec	2 912 000
02 Bibliothèque nationale du Québec	4 484 000
03 Conservatoire de musique et d'art dramatique	10 942 100
Total du programme	18 338 100
% du budget du Ministère	13%

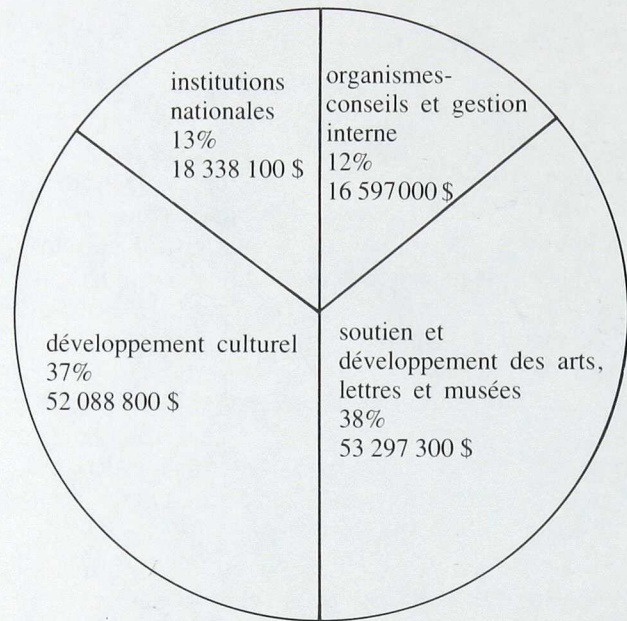
Programme 04 Soutien et développement des arts, des lettres et des musées

01 Soutien et promotion des arts et des lettres	31 975 800 ⁴
02 Développement des musées et centres d'exposition	13 676 600
03 Soutien et promotion des industries culturelles	7 644 900 ⁵
Total du programme	53 297 300
% du budget du Ministère	38%

Budget total du Ministère 140 321 200

1. crédits permanents
 2. 35 000 \$ de crédits permanents
 3. pourcentage du budget modifié incluant les crédits permanents
 4. 7 684 100 \$ de crédits permanents
 5. 130 000 \$ de crédits permanents

Répartition des crédits 1983-1984 par programme (140 321 200 \$)



Programme 01 Organismes-conseils et gestion interne

Commission des biens culturels

Mandat et objectifs

Le mandat de cet organisme de consultation est contenu dans la Loi sur les biens culturels. La Commission doit donner son avis au ministre des Affaires culturelles sur toute question que celui-ci lui soumet. Elle peut faire des recommandations au ministre sur toute question relative à la conservation du patrimoine québécois. La Commission peut aussi recevoir et entendre les requêtes de personnes ou groupes concernant tous les points visés par la Loi sur les biens culturels.

Réalisations

La Commission doit, au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, transmettre au ministre des Affaires culturelles, qui le communique à l'Assemblée nationale, le rapport annuel de ses activités pour l'exercice financier précédent. Le lecteur devra consulter ce document pour connaître les réalisations de cet organisme.

Institut québécois de recherche sur la culture

Mandat et objectifs

L'organisme est une corporation au sens du Code civil. Il a été constitué par la Loi sur l'Institut

québécois de recherche sur la culture. Son mandat est d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études en vue de contribuer au développement culturel du Québec.

Réalisations

Le ministre des Affaires culturelles dépose, à l'Assemblée nationale, le rapport annuel que l'Institut québécois de la recherche sur la culture lui présente dans les quatre mois qui suivent la fin de son exercice financier. Le lecteur devra consulter ce document pour connaître les réalisations de cet organisme.

Régie du cinéma

Mandat et objectifs

La Régie du cinéma a été créée en vertu de la Loi sur le cinéma. Cet organisme remplace le Bureau de surveillance du cinéma dont le mandat était d'examiner et de classer les films projetés au Québec, d'examiner et d'approuver toute la publicité concernant les films et de maintenir un service de documentation traitant de tous les aspects de l'industrie cinématographique.

Réalisations

En vertu de l'article 146 de la Loi sur le cinéma, la Régie doit produire, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport de ses activités au ministre des Affaires culturelles qui le dépose à l'Assemblée nationale. Le lecteur devra consulter ce document pour connaître les réalisations de cet organisme.

Commissariat général aux célébrations 1534-1984

Mandat et objectifs

Le Commissariat général aux célébrations 1534-1984 coordonne la participation financière du Gouvernement à la Corporation Québec 1534-1984; il coordonne les activités des ministères, des organismes du Gouvernement; il propose et réalise un programme de fêtes à travers le Québec pour célébrer le 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé, et il soutient les personnes ou les groupes qui ont présenté des projets s'inscrivant dans la thématique des fêtes de l'été 1984.

Réalisations

L'organisme disposait d'un budget de 4 528 500 \$ pour concevoir et mettre en oeuvre un programme de manifestations et d'actions visant à associer le plus grand nombre possible de Québécois à la célébration du 450^e anniversaire de l'arri-

ivée de Jacques Cartier à Gaspé. La conception d'un plan de communication comprenant des conférences de presse, la création d'un emblème visuel, d'un slogan, d'une chanson thème, et la diffusion de messages publicitaires par les médias écrits et électroniques, ainsi que la participation et la préparation d'événements destinés à soutenir et à développer l'intérêt des Québécois pour les célébrations du 450^e anniversaire, constituent les principales réalisations du Commissariat général aux célébrations 1534-1984.

Gestion interne et soutien

Les unités administratives comprises dans cet élément de programme élaborent des politiques et de nouveaux modes d'intervention ministérielle, coordonnent l'affectation des ressources financières, humaines et matérielles essentielles à la poursuite des objectifs du Ministère.

La production de moyens de communication permettant le développement, le maintien et l'amélioration de la qualité des relations du Ministère avec ses employés, les personnes ou les groupes intéressés au développement culturel, font partie de cet élément de programme.

La coordination et la concertation des relations interministérielles en matière culturelle et en droit d'auteur ainsi que les relations fédérales-provinciales, interprovinciales et internationales sont aussi incluses dans le programme de gestion interne et de soutien.

Direction des communications

Mandat et objectifs

La Direction des communications a pour mandat de faire connaître les lois, les règlements, les plans d'actions, les services et les programmes du Ministère. Elle doit, en outre, faciliter l'accès aux services offerts et favoriser la rétroaction.

La Direction des communications conseille les autorités et les gestionnaires du Ministère en matière de communication. Elle conçoit, planifie, réalise et administre des programmes dans les domaines de l'information, des relations publiques, de la publicité, de l'édition et de l'audiovisuel en tenant compte des besoins et des priorités du Ministère.

La Direction des communications a mis l'accent sur les objectifs suivants: 1) faire connaître le plan d'action et la réorganisation administrative du Ministère, contribuer au développement du sentiment d'appartenance des employés, faciliter l'accès des usagers aux nouveaux services du Ministère; 2) adapter le fonctionnement de la Direction à la réorganisation administrative (orientations, priorités, gestion de la décroissance); 3) faire la promo-

tion de la culture québécoise au Québec et à l'étranger; 4) améliorer l'efficacité des programmes de communication.

Réalisations

Au cours de l'année 1983-1984, la Direction des communications a édité et diffusé le programme d'action du Ministère, une revue interne mensuelle, *Intermac*, et plus d'une centaine de publications: dépliants, volumes, brochures et affiches.

À l'occasion de l'Année internationale des communications, cette unité administrative a organisé une semaine des communications à l'intention des employés du Ministère.

Elle a conçu et réalisé des plans de communication destinés à faire connaître la réorganisation administrative du Ministère, les priorités ministérielles et gouvernementales en matière culturelle et de relance économique, les programmes d'aide ainsi que les activités et les événements des institutions nationales.

Sur le plan de la promotion de la culture québécoise, une première partie d'une campagne de communication a été mise sur pied. De plus, une série de projets a été retenue, tels que des chroniques télévisées, de la publicité, des publications, des kiosques, des fichiers d'activités culturelles, le tout réalisé en collaboration avec des organismes culturels, l'entreprise privée et quelques ministères québécois.

Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste

Mandat et objectifs

Le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle a le mandat suivant:

- effectuer des recherches sur le droit d'auteur;
- élaborer des politiques dans ce domaine, coordonner, normaliser et soutenir les activités des ministères et des organismes gouvernementaux touchant les droits d'auteur du Gouvernement et les droits des auteurs dont le Gouvernement acquiert ou utilise les oeuvres;
- fournir au public les renseignements demandés;
- veiller à la réalisation des mesures présentées dans *La Juste part des créateurs*;
- faire effectuer des recherches concernant la situation socio-économique et juridique de l'artiste;
- développer et proposer une politique des programmes et des mesures visant à améliorer le statut socio-économique et juridique de l'artiste;
- servir de lien, de stimulant aux groupes qui ont pour mission l'amélioration du statut socio-économique et juridique de l'artiste.

Réalisations

À l'égard du statut de l'artiste, le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste a réalisé des études sur la situation du travailleur culturel québécois relativement aux différentes législations fiscales, sur le travailleur culturel et la législation fédérale et québécoise de sécurité sociale et sur le marché de l'art et les artistes du Québec. L'établissement de liens avec les associations d'artistes et l'élaboration d'une problématique visant à cerner les conditions d'exercice de la profession artistique et à établir un programme a aussi retenu l'attention du personnel de ce service.

En matière de droit d'auteur, cette unité administrative a rédigé une politique d'acquisition et de gestion du droit d'auteur au gouvernement du Québec, réalisé et publié neuf études et effectué une campagne de sensibilisation auprès des bibliothèques publiques, des bibliothèques d'enseignement et des centres de documentation.

La mission informative et éducative du Service s'est poursuivie au cours de la dernière année. En plus de publier un bulletin d'information, le Service répond aux demandes de renseignements du public en matière de droit d'auteur.

Enfin, en ce qui regarde la reproduction des oeuvres dans les établissements d'enseignement, le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste, de concert avec ces organismes, a préparé des conventions sur la reproduction d'oeuvres imprimées et la reproduction de documents audiovisuels.

Service de la recherche et de la planification

Mandat et objectifs

Le Service de la recherche et de la planification a pour mandat de proposer et de réaliser un programme ministériel de statistiques et d'études, de diffuser des recueils statistiques, des études et des recherches. Pour ce faire, cette unité administrative exécute ou supervise des travaux de recherche, d'étude d'analyse et d'évaluation visant à préciser les orientations et les priorités du Ministère. Elle assume, entre autres choses à la demande des autorités du Ministère, certains dossiers de planification, tels que le plan d'équipement et le plan des politiques.

Réalisations

Le Service a fait approuver, à l'automne 1983, un programme triennal d'études et de statistiques. Ce programme couvre cinq champs: la statistique générale, les comportements culturels, les dépenses publiques, la démographie des professionnels de la culture et l'économie de la culture.

En ce qui concerne les statistiques, des fichiers sur les bibliothèques et les musées sont en préparation. Une analyse des revenus et des dépenses des compagnies de théâtre en 1981-1982 a été réalisée. Un profil des artistes de la collection Prêt d'oeuvres d'art a aussi été rendu public. Finalement, les résultats d'une enquête sur les élèves du conservatoire sont en cours d'analyse.

Un sondage a été produit par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) pour le compte de la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) et du Ministère. Des utilisations additionnelles ont été réalisées (musique, arts visuels, lecture). D'autres sont en cours: le profil culturel des jeunes (15-24 ans), le profil culturel des femmes (à venir). Des études de démographie professionnelle sont en cours: les réalisateurs et réalisatrices de films, une enquête sur les auteurs, les professionnels dans les arts de la scène.

Des travaux préliminaires sont amorcés, en prévision d'études sur les dépenses culturelles de l'État et des municipalités.

Le Ministère a subventionné la Ville de Montréal et l'École des hautes études commerciales pour une étude sur les retombées économiques des activités culturelles.

Le Service s'est en outre associé au Bureau de la statistique du Québec dans un projet destiné à établir le poids économique des industries culturelles.

Finalement, le Service a publié en septembre 1984, le bulletin *Chiffres à l'appui*. Sept numéros paraîtront en 1983-1984.

Service des relations intergouvernementales et interministérielles

Mandat et objectifs

Le Service des relations intergouvernementales et interministérielles assure et coordonne la conduite des relations intergouvernementales du ministère des Affaires culturelles sur la scène canadienne et internationale. Il assume, également, la conduite et la coordination des relations du ministère des Affaires culturelles avec les autres ministères et organismes gouvernementaux.

Pour tenir compte de la réorganisation du Ministère et du nouveau mandat de coordination interministérielle, les principaux objectifs du Service pour l'année 1983-1984 ont été:

— en ce qui concerne les relations interministérielles: l'implantation du rôle de service à l'intérieur de Ministère et la cohérence du Ministère dans ses relations interministérielles;

— en ce qui concerne les relations intergouvernementales: la présence du Ministère et des organismes culturels dans les programmes de coopération culturelle du gouvernement du Québec ainsi qu'auprès des grands organismes internationaux à vocation culturelle.

Le Service a contribué à la préparation de réunions et à la coordination de dossiers avec plusieurs ministères, dont ceux de l'Éducation, du Loisir, des Communications, du Commerce extérieur, des Affaires intergouvernementales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Il a également assumé progressivement la coordination du suivi des sommets socio-économiques auxquels avait participé le ministre des Affaires culturelles, notamment la Conférence socio-économique sur les communications, celle sur la grande région de Québec ainsi que celle sur l'intégration de la personne handicapée.

Sur le plan intergouvernemental, cette unité administrative a élaboré et réalisé, en étroite concertation avec le ministère des Affaires intergouvernementales, les programmes de coopération culturelle avec la France, la Belgique, le Mexique, Madrid, la Catalogne, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Notons, au sujet de la coopération franco-québécoise, l'adoption d'un programme de bourses pour les artistes et les travailleurs culturels ainsi que la création de nouveaux programmes de promotion des biens culturels (livres et cinéma). Le Service a également participé à des missions exploratoires en vue de développer des programmes de coopération en Italie et en Algérie. De plus, le Service a maintenu les relations avec les organismes internationaux à vocation culturelle. C'est ainsi qu'il a contribué à la mise sur pied, au Québec, d'un programme de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), programme de formation et de perfectionnement en artisanat et en métier d'art.

Direction générale de l'administration

Mandat et objectifs

La Direction générale de l'administration a pour mandat d'élaborer des projets, de conduire des actions de planification et de développer des programmes, des systèmes et des méthodes de gestion des ressources de façon à appuyer les plans d'action, les programmes et les systèmes du Ministère. Elle contribue aussi au développement des plans d'action, des règlements et des directives émanant des organismes de gestion centrale auprès desquels elle représente le Ministère dans le domaine de sa compétence. Elle assure, en outre, la diffusion de ces documents et en contrôle l'application.

C'est aussi à la Direction générale de l'administration qu'il revient d'organiser, de produire et de développer les services de soutien administratif et technique et les services-conseils afin que les gestionnaires puissent assumer les responsabilités qui leur sont déléguées par le Ministère et par les organismes de gestion centrale en ce qui concerne la gestion des ressources.

Enfin, la Direction générale de l'administration a aussi pour tâche d'élaborer, de mettre en oeuvre et de développer des instruments et des mesures d'évaluation de l'efficacité de la gestion des ressources et d'en contrôler l'application.

Direction des ressources financières

Afin de fournir aux gestionnaires du Ministère les services de développement, de soutien et de conseil requis pour la gestion des ressources financières, la Direction des ressources financières exerce cinq grandes fonctions: le cycle budgétaire, le contrôle de l'application de la réglementation des organismes centraux, le plan de gestion financière et la représentation auprès des organismes centraux.

La réalisation des étapes du cycle budgétaire se fait en coordonnant, en complétant et en diffusant toutes les données financières utiles aux autres unités administratives du Ministère pour la préparation de la revue de programmes, pour l'établissement des prévisions détaillées des crédits, pour la programmation détaillée et la défense des crédits.

Pour permettre aux gestionnaires du Ministère de mieux effectuer un contrôle de gestion sur les budgets qu'ils ont géré, la Direction a développé un système de validation des données qui sont transmises au Système de gestion budgétaire et comptable (SYGBEC). Ce système permet une plus grande fiabilité des données d'entrée et de sortie du système informatique gouvernemental. Grâce à une meilleure utilisation du SYGBEC, le Ministère peut rapidement retracer et dresser la liste des bénéficiaires d'aide financière par régions et sous-régions administratives, par municipalités régionales de comté et par circonscriptions électorales.

L'analyse, l'interprétation et la diffusion de la réglementation gouvernementale sont également assurées par la Direction des ressources financières qui transmet l'information aux gestionnaires. De plus, tous les engagements financiers font l'objet d'une vérification pour assurer le respect de la réglementation et la Direction des ressources financières assure également le cheminement des documents.

La Direction des ressources financières assume le rôle d'interlocuteur auprès de différents ministères et organismes centraux, tels que le Conseil du trésor, les ministères des Affaires intergouverne-

mentales, des Transports, des Finances et des Travaux publics et de l'approvisionnement, en ce qui concerne les ressources financières.

La responsabilité de l'élaboration, de la mise à jour et du suivi de l'application du plan de gestion financière relèvent également de la Direction des ressources financières.

Direction des ressources humaines

La réorganisation du Ministère s'est révélée l'activité importante à laquelle tous les services de la Direction des ressources humaines ont collaboré étroitement. Cette activité a exigé une table de concertation afin de planifier la préparation et le suivi des décisions des membres des comités de sélection relativement aux postes à combler, à la mise en place et à l'exécution d'un plan de réaffectation des effectifs permanents et excédentaires, à la conception et à la diffusion d'un calendrier de formation pour les nouveaux cadres, à l'élaboration et à l'implantation d'une structure administrative parallèle, à la déconcentration de certaines activités de gestion de personnel, ainsi qu'à la mise en place de certaines méthodes de fonctionnement interne.

Parmi les dossiers sectoriels qui ont également fait l'objet d'un traitement particulier, mentionnons: le plan de formation continu des cadres, les services aux personnes, l'informatisation des données relatives à l'assiduité, la réévaluation de tous les emplois du Ministère et la cession du Musée du Québec et du Musée d'art contemporain et le suivi relatif au protocole de délégation des pouvoirs concernant les relations de travail.

Direction des ressources matérielles et des systèmes de gestion

Cette direction offre aux gestionnaires du Ministère les services de soutien et de conseils relatifs à l'utilisation et à la gestion des ressources matérielles.

L'équipe des systèmes de gestion s'est principalement attardée, au cours de l'année, à définir l'orientation du Ministère sur les plans de l'informatique et de la bureautique et elle a élaboré un plan directeur pour la Direction générale du réseau. Elle a également exercé une activité-conseil importante, notamment en prenant la responsabilité de l'acquisition de nombreux équipements de bureau à technologie avancée et en participant à leur implantation chez les usagers. Elle a finalement développé plusieurs systèmes informatiques et pris en charge la coordination des activités interministérielles relevant du domaine de sa compétence.

L'attribution de contrats selon la procédure du fichier central des fournisseurs relève également de la Direction des ressources matérielles et des systè-

mes de gestion. L'information pertinente pour la bonne utilisation du fichier est transmise aux gestionnaires et les contractuels sont informés de la procédure à suivre. La Direction assume également la formation des comités de sélection des contractuels et les travaux de secrétariat de ces comités. Enfin, elle vérifie, achemine et transmet les demandes au fichier et elle s'assure que le contrôle de l'exécution des contrats est effectué.

En plus d'assurer l'application des normes et des directives relatives à la gestion des espaces et des équipements, le Service de l'aménagement développe, conçoit, prépare et réalise des programmes d'aménagement des locaux, des plans d'acquisition et d'utilisation des équipements spécialisés et d'ameublement de bureau et voit à la réalisation des programmes d'entretien de ces équipements. Dans ces domaines, il représente le Ministère auprès des organismes centraux. Au cours de 1983, près de 40% du personnel a dû être réaménagé à la suite de la réorganisation administrative du Ministère.

La collecte et la distribution du courrier ainsi que la gérance des magasins de fournitures de bureau, d'équipements et de publications du Ministère ont constitué les principales activités des Services auxiliaires.

Relativement à la collection permanente, l'intégration des monographies a été faite au moyen du système informatique de gestion documentaire, l'intégration d'une partie de la collection par le système University of Toronto Library Automation Systems (UTLAS) a été terminée: la collection des inventaires du patrimoine a été mise dans des boîtes pour être acheminée aux Archives nationales du Québec.

Du point de vue de la gestion des documents, les services de dossiers ont continué à desservir les usagers du Ministère. Plusieurs actions ont été réalisées de manière à intégrer les dossiers des unités administratives dans le système de classement idéologique et dans le système informatique de gestion des documents.

Programme 02

Développement culturel

La Direction générale du réseau, en étroite collaboration avec le Service des programmes régionaux et le Service du patrimoine a assuré la gestion des programmes de soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels, de soutien au fonctionnement des équipements culturels, de soutien au patrimoine historique, archéologique et naturel, de soutien aux arts d'interprétation et de l'environnement visuel. La Direction générale gère seule le programme de soutien et d'expertise destiné au réseau.

Service du patrimoine

Mandat et objectifs

Ce service, qui relève de l'autorité du sous-ministre adjoint au développement culturel, a hérité, depuis sa mise en place en septembre 1983, de l'essentiel du mandat de l'ancienne Direction des études et inventaires. Dans l'exercice de son mandat, le Service vise à la réalisation de trois objectifs principaux: assurer aux Directions régionales le soutien et le savoir faire en matière d'archéologie, d'ethnologie, d'histoire et d'histoire de l'art, d'architecture et d'interprétation; contribuer de façon substantielle aux politiques et programmes d'aide du Ministère en matière de patrimoine; travailler au développement de nouveaux instruments de gestion, de savoir faire et de diffusion destinés aux directions régionales et à leurs collaborateurs et usagers.

Le Service assure également, en collaboration avec les directions régionales et la Direction générale du réseau, la coordination des processus ayant trait à l'attribution des statuts juridiques, à l'émission des permis de recherche archéologique, à l'évaluation des répercussions environnementales et à la participation du Ministère à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Réalisations

Le Service a consacré des efforts et des ressources, plus particulièrement au cours des derniers mois, au parachèvement du macro-inventaire ainsi qu'à la synthèse et à la cartographie des données qui en sont extraites, ces actions ayant été menées en étroite collaboration avec la Direction régionale de Québec.

Le Service a étudié quelque 200 dossiers liés à l'application de la Loi sur les biens culturels, dont une soixantaine concernent l'attribution de statuts juridiques. Après examen par un Comité dûment habilité à cette fin, quelque 60 permis de recherche archéologique ont été accordés.

Le Service assume la coordination des activités du Ministère en ce qui a trait à sa participation à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il a eu, à ce titre, à donner son avis sur quelque 65 études relatives aux répercussions sur l'environnement.

Le Service coordonne également des activités du Ministère découlant de sa participation à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ces activités concernent l'examen des règlements de contrôle intérimaire adoptés par les municipalités régionales de comté (MRC) et des modifications qui y ont été apportées; la transmission au Secrétariat à l'aménagement des orientations du Ministère en matière de sauvegarde et de mise en

valeur du patrimoine ainsi qu'en matière de développement des équipements culturels; la transmission également, au Secrétariat à l'aménagement, des commentaires du Ministère sur les avis gouvernementaux destinés aux municipalités régionales de comté. Les actions menées par le Service à cet égard concernaient 85 municipalités régionales de comté.

Doivent enfin être mentionnés le savoir-faire et le suivi professionnel fournis par le Service relativement à quelque 300 dossiers soumis par les directions régionales et qui concernaient l'un ou l'autre aspect de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine.

Service des programmes régionaux

Mandat et objectifs

En collaboration avec la Direction générale du réseau, cette unité administrative assure la planification, la réalisation et l'évaluation des orientations, des politiques et des programmes reliés au développement des bibliothèques publiques et des bibliothèques centrales de prêt, à l'implantation des équipements culturels et au développement régional des arts et des lettres; elle élabore des programmes ou des moyens d'aide technique aux intervenants des secteurs d'activités en question; elle coordonne la collecte de l'information, de la documentation et des statistiques dans le champ des responsabilités précédemment mentionnées et en assure la diffusion; elle assure la rédaction des avis destinés aux municipalités régionales de comté en matière d'équipement culturel, conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et elle assure le secrétariat de la Commission des bibliothèques publiques.

Réalisations

L'année 1983-1984 a marqué le début du nouveau programme élargi d'aide aux équipements culturels; le Ministère a pu ainsi s'associer à la réalisation de quelque 80 projets significatifs d'immobilisations et à plusieurs dizaines de projets de moindre envergure pour lesquels il a versé 8 300 500 \$; l'Office de planification et de développement du Québec y a ajouté 1 456 800 \$ pour une participation gouvernementale totale de 9 757 300 \$. En 1984-1985, le Ministère et l'Office rendront disponibles des sommes respectives de 3 567 000 \$ et 620 000 \$ comme dernière tranche de financement de ces projets.

Dans toutes les régions du Québec, la démarche conjointe du ministère des Affaires culturelles et de ses collaborateurs a donc permis d'amorcer ou de terminer plus de 22 000 000 \$ de projets de construction ou d'aménagement de lieux culturels.

Par ses programmes d'aide à la création ou au fonctionnement des bibliothèques publiques, le Ministère a subventionné 8 nouvelles municipalités qui ont décidé de se doter de ce service; il a, par ailleurs, continué de soutenir le fonctionnement des bibliothèques existantes dans 124 municipalités. Au terme de l'année 1983-1984, 70 % des municipalités de 5 000 habitants et plus offrent maintenant à leur population un service de lecture publique. Les crédits affectés par le ministère des Affaires culturelles au développement du réseau de bibliothèques publiques ont été de 13 738 700 \$.

Le programme d'aide aux 11 bibliothèques centrales de prêt, auxquelles le Ministère a accordé une somme de 4 878 500 \$, a permis à ces établissements de desservir 50 nouvelles municipalités de moins de 5 000 habitants chacune; au terme de cet exercice budgétaire, le bilan de l'atteinte des objectifs poursuivis par ce programme est le suivant: 54 % des municipalités rurales sont maintenant desservies, ce qui correspond à 55 % de la population en question, soit quelque 955 000 habitants dans 735 municipalités. De plus, par un effet incitatif du programme, la contribution moyenne municipale par habitant est passée, depuis quatre ans, de 0,50 \$ à 1,26 \$.

Enfin, le Ministère a affecté une somme de 296 800 \$ à son programme d'aide aux bibliothèques spécialisées et aux associations professionnelles, dont 250 000 \$ à la Magnétothèque générale pour les aveugles, maintenant placée sous sa responsabilité; dans ce dernier cas, la subvention représente une croissance de 25 % par rapport à celle versée antérieurement.

Direction générale du réseau

Mandat et objectifs

Le mandat de la Direction générale du réseau est de rendre accessible, sur tout le territoire québécois, les ressources nécessaires à la prise en charge du développement culturel par les régions. Pour remplir ce mandat, la Direction générale doit coordonner les activités de planification, de mise en oeuvre et de contrôle des dix directions régionales en vue d'assurer une cohérence des interventions du Ministère dans les secteurs d'activités du patrimoine, des arts, des équipements culturels et des bibliothèques publiques.

Réalisations

Outre la création des directions régionales et la coordination des actions nécessaires en cette circonstance, un plan de développement des ressources humaines, intégré aux objectifs d'ensemble de la Direction générale, a été conçu et mis en oeuvre. Une structure d'accueil, rendue nécessaire par la

déconcentration et le décloisonnement de plusieurs programmes du Ministère, a également été mise sur pied.

Il sera fait état des actions et des grandes réalisations durant l'exercice en fonction des dix unités administratives formées par les nouvelles directions régionales.

Direction régionale de l'Est du Québec

La Direction régionale de l'Est du Québec a reçu des crédits nouveaux à la suite de la mise sur pied du programme d'action du Ministère *Des actions culturelles pour aujourd'hui*. Ainsi, l'enveloppe budgétaire prévue au programme *Soutien à la création* est passée de 33 000 \$ à 74 700 \$; celle allouée à *L'animation du patrimoine et patrimoine autochtone*, de 24 500 \$ qu'elle était en 1982-1983, à 42 500 \$ en 1983-1984. Un programme spécial de 21 000 \$ au théâtre, a permis d'accorder une aide accrue à deux troupes professionnelles. L'aide financière aux organismes en arts d'interprétation a également été augmentée. Pour la première fois, la région de l'Est-du-Québec a pu intervenir financièrement dans neuf dossiers d'équipement culturel et 120 000 \$ furent consacrés à ce programme.

En plus de ces actions nouvelles, la Direction régionale a maintenu son aide technique et financière aux organismes du milieu. Ainsi, le site de la Grâce aux Îles-de-la-Madeleine fut classé. Le Ministère s'est associé au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour diffuser les connaissances acquises lors des fouilles archéologiques effectuées dans le parc du Bic. La Direction a également maintenu les activités dans les sites de Paspébiac et de Cabano, en plus de maintenir des activités d'animation et d'interprétation dans deux propriétés du Ministère, le manoir Le Boutillier, à l'Anse-au-Griffon, et la maison Lamontagne, à Rimouski-Est. Enfin, la Direction régionale a contribué à mettre en valeur des biens classés en intervenant par de l'aide financière, ce qui a permis de maintenir ou de consolider l'architecture, entre autres endroits, à l'église de Sainte-Luce-sur-Mer, à l'église de Cacouna, au site de la Grâce aux Îles-de-la-Madeleine et dans l'arrondissement naturel de Percé.

Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Les grandes réalisations pour l'exercice 1983-1984 comprennent, entre autres choses, la signature de deux ententes en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. La première, avec la ville de Chicoutimi, porte sur le site historique de la « Pulperie de Chicoutimi »; la seconde, avec Péribonka, permettra le développement du musée Louis-Hémon.

Le dossier de la connaissance et de la mise en valeur de la route régionale des fourrures a été ouvert. C'est ainsi que la Direction régionale a collaboré, avec le Service du patrimoine, à une étude historique portant sur l'ensemble des postes de traite de la région et qu'elle a participé à la mise en valeur du poste de traite de Chicoutimi.

L'engagement de la Direction dans le processus de mise en valeur récréo-touristique du parc du Saguenay s'est effectué par le repérage des éléments de patrimoine de ce territoire.

L'aide à la création a augmenté de 112 %, le budget est passé de 30 000 \$ à 63 600 \$; en arts d'interprétation, l'augmentation a été de 20 %, le budget est passé de 190 000 \$ à 223 000 \$; l'aide à l'animation et à la connaissance du patrimoine a augmenté de 68 %, le budget est passé de 20 000 \$ à 33 400 \$.

La Direction régionale a pu ainsi participer d'une façon substantielle au développement culturel de la région, à la promotion et à la diffusion des arts.

Direction régionale de Québec

Le bilan des activités de la nouvelle direction régionale, qui a reçu de nouveaux mandats, peut être regrouper sous deux chapitres :

- soutien aux arts et aux équipements culturels;
- soutien à la mise en valeur du patrimoine.

Dans le secteur des arts, l'année s'est caractérisée par la mise en oeuvre des mesures particulières prévues dans le plan d'action du Ministère en matière d'aide aux créateurs, aux arts de la scène et aux arts visuels.

Quant aux équipements culturels, la priorité a été accordée à la définition des orientations du Ministère en matière d'équipements selon la loi 125 et à la mise sur pied du nouveau programme d'aide aux équipements culturels.

Dans le secteur du patrimoine, en plus d'avoir assumé la maîtrise d'oeuvre des dossiers de place Royale (restauration, recherche, animation (1954-1984), interprétation), la Direction de Québec a maintenu son aide technique et financière aux particuliers, aux municipalités régionales de comté et aux municipalités de même qu'aux organismes à but non lucratif.

Sur le plan de l'aide aux particuliers, en plus de l'aide technique et financière fournie dans de nombreux dossiers de permis (1 000) et de contributions (125), la Direction a poursuivi les programmes de restauration des maisons anciennés de l'île d'Orléans et la réalisation d'une entente visant le recyclage de 12 bâtiments de la rue Petit-Champlain et de place Royale.



Gouvernement du Québec
**Ministère des
 Affaires culturelles**

MINISTRE
 Clément R...
 3-2111



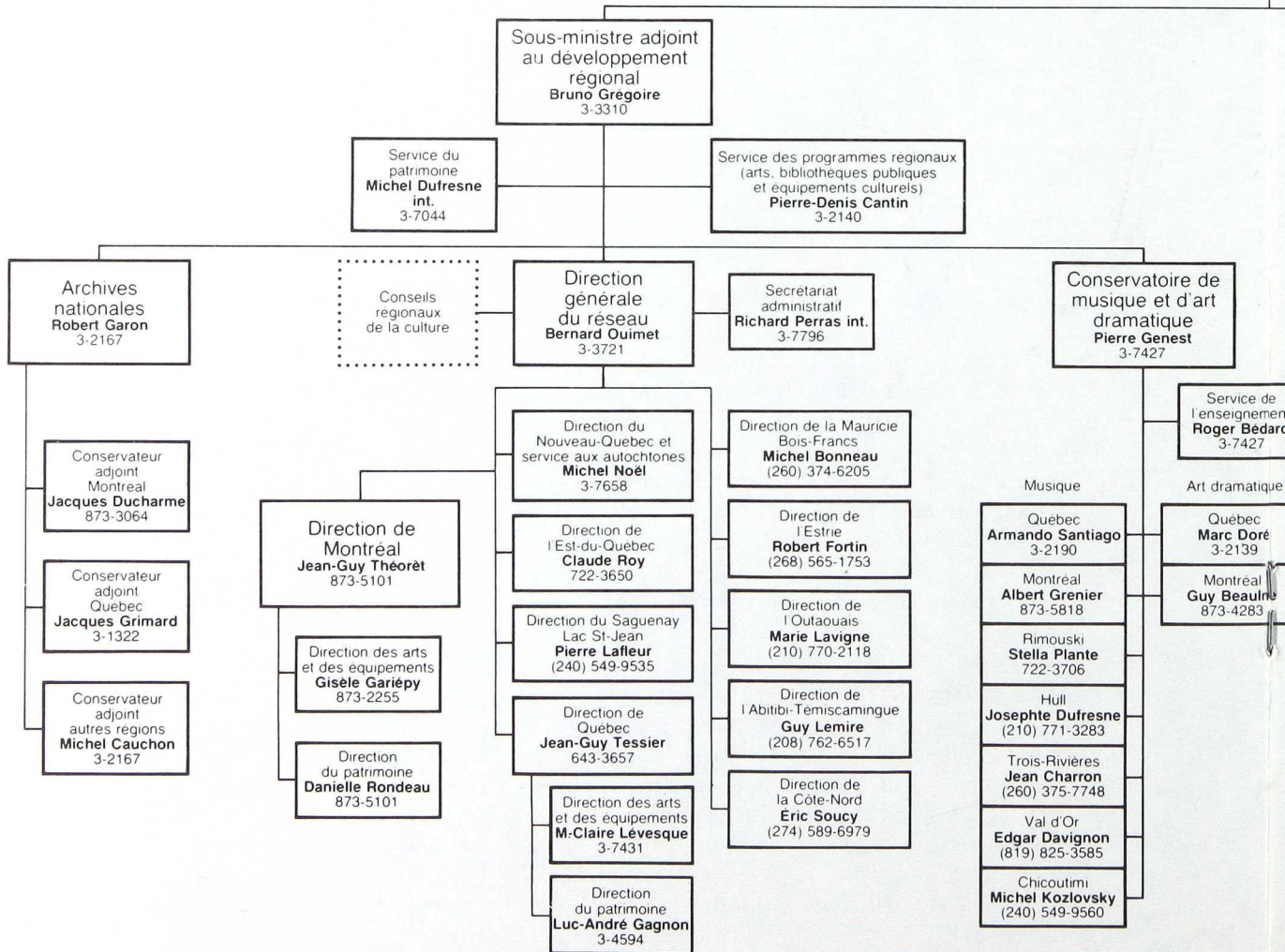
Secrétaire du Bureau du sous-ministre
Mariette Parent
 3-3310

Sous-ministre
 Roland A...
 3-3311

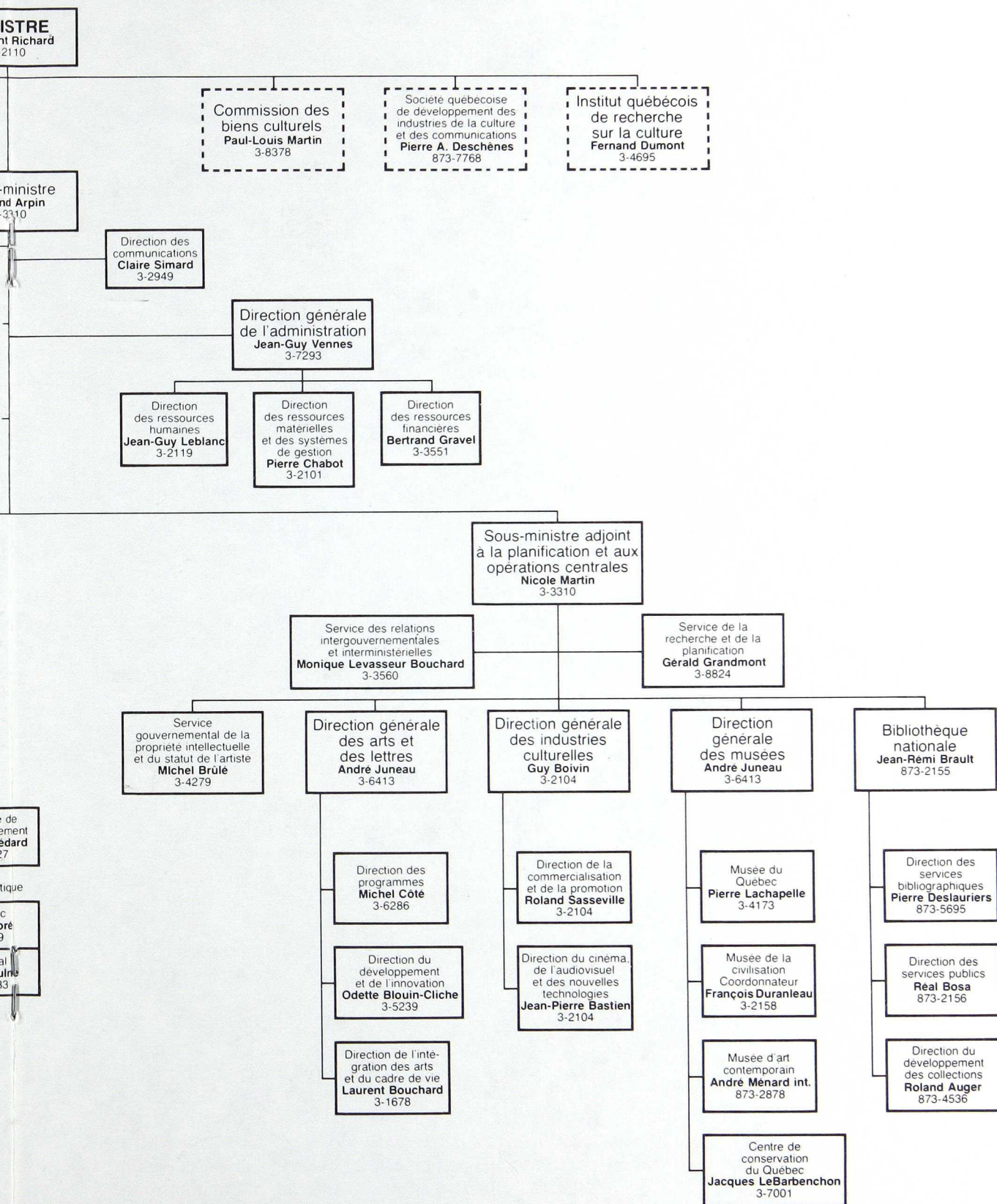
Organigramme

Direction de la comptabilité
Réginald Lapointe
 3-2169

Service juridique
Michel Lalande
 3-2103



1983-84



Dans le domaine de l'aide aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux municipalités, au cours de l'année 1983-1984, la Direction a d'abord produit la plupart des documents concernant les orientations particulières du Ministère en matière de patrimoine pour chacune des MRC du Québec, sauf Montréal, et élaboré de nombreux instruments (synthèse et cartographie du Macro-inventaire) pour aider les MRC à préparer leurs schémas d'aménagement prévus par la loi 125.

À cela, il faut ajouter les nombreuses actions municipales auxquelles le Ministère est associé. Pour ne signaler que les plus importantes, mentionnons les ententes avec la ville de Québec où en plus d'intervenir en recherche, en archéologie, et en diffusion sur les propriétés municipales, la Direction est intervenue sur 6 grands sites incendiés ou abandonnés, dont l'îlot Saint-Nicolas et le site au coin des rues Saint-Jean et Collin; l'entente avec Beauport qui a permis la restructuration de la maison Bellanger-Girardin; l'entente avec la Communauté urbaine de Québec qui a permis d'introduire la dimension du patrimoine dans le schéma d'aménagement.

De plus, la Direction s'est associée pendant l'année à de nombreux organismes pour réaliser des projets de mise en valeur du patrimoine.

Direction régionale de la Mauricie—Bois-Francs

Parmi les actions significatives mises de l'avant par la Direction régionale de Trois-Rivières, cette année, il est important de signaler le dégagement d'une enveloppe de 83 260 \$ pour une aide à l'innovation et au développement culturel. Vingt-et-une subventions ont été ainsi réparties entre des organismes pour des projets novateurs.

La création du programme d'équipements a aussi permis de réaliser seize projets cette année.

Dans le secteur du patrimoine, des ententes sont intervenues avec des municipalités, soit Batiscaan, Trois-Rivières et Grand-Mère. Cette dernière entente avait pour objet la prise en charge par la Ville d'un équipement culturel. À noter, également, des fouilles archéologiques dans l'arrondissement historique de Trois-Rivières et une étude sur la chapelle et le presbytère anglicans de Trois-Rivières.

Une étude sur l'état de la muséologie dans la région 04 a été produite par la Direction.

Enfin, des relations plus suivies ont été développées avec le Conseil régional de la culture, ce qui a amené, entre autres choses, en concertation avec cet organisme, une consultation poussée sur l'évaluation des programmes du Ministère auprès des organismes et des créateurs.

Direction régionale de l'Estrie

Durant l'année 1983-1984, la Direction régionale de l'Estrie a multiplié ses contacts avec les municipalités et les municipalités régionales de comté, ce qui a permis de conclure sept ententes d'étude, d'inventaire, de diffusion ou de révision réglementaire.

Par le programme d'aide financière aux équipements culturels, plus de la moitié du budget a été appliqué à l'amélioration de neuf bibliothèques, secteur qui constituait une priorité régionale. Seize autres organismes se sont partagés l'autre partie du budget, en particulier pour obtenir des équipements spécialisés.

En arts visuels, le Ministère a maintenu son aide aux métiers d'art et aux regroupements d'artistes. Il a aussi augmenté de 205 % son enveloppe budgétaire de soutien aux créateurs et aux créatrices.

Quant aux arts d'interprétation, une augmentation de 21% de l'enveloppe budgétaire a permis la consolidation de certaines troupes de théâtre.

Direction régionale de Montréal

Dans le secteur des arts et des équipements, l'action de la Direction a d'abord porté sur deux dossiers prioritaires qui témoignent de l'importance que le Ministère accorde aux communautés locales et régionales comme cadre privilégié de développement culturel. La Direction a préparé des documents d'orientation pour les municipalités régionales de comté, dans le cadre de la Loi sur l'aménagement du territoire, ce qui devrait permettre d'entreprendre une réflexion sur la situation des équipements culturels pour l'ensemble du territoire de la région de Montréal et constituer un appui à la planification d'un réseau d'équipements culturels. En même temps, la Direction mettait sur pied le programme d'aide aux équipements culturels et, malgré un début tardif, trente-deux projets ont été subventionnés pour un total de plus d'un million et demi de dollars.

La vitalité artistique des personnes et des organismes a été soutenue et des idées novatrices ont été promues grâce à une dizaine de programmes régionalisés.

Les efforts concernant le titre de métropole culturelle accordé à Montréal ont été concentrés sur trois grands projets: la préparation d'un plan d'étude sur les salles de spectacles du territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), à réaliser en collaboration avec le Conseil des arts de la CUM; la participation des arts de la Communauté urbaine de Montréal; la participation à la mise en place des infrastructures de la IV^e Biennale des arts

de la rue et la fusion de trois organismes d'artisanat et de métiers d'art en une seule association.

Enfin, une réflexion approfondie a été amorcée en vue de créer des mécanismes adéquats de concertation avec nos collaborateurs privilégiés, soit les conseils régionaux de la culture, le Conseil des arts de la CUM et le Service des activités culturelles de la ville de Montréal.

Dans le secteur du patrimoine, la Direction a poursuivi l'objectif du soutien aux autorités locales et régionales pour qu'on tienne compte du patrimoine dans le développement culturel, selon les possibilités et les besoins des usagers.

En plus de l'aide technique et financière apportée aux propriétaires de biens historiques, l'aide a été accrue aux municipalités et aux municipalités régionales de comté de la région 06, tant par des ententes touchant l'aménagement, la restauration, l'archéologie et la diffusion que par l'énoncé des orientations du Ministère et l'élaboration de nos connaissances en matière patrimoniale. Le renouvellement de l'entente avec la ville de Montréal pour une période de trois ans (1983-1986) est à mentionner de même que l'apport financier accordé par l'Office de planification et de développement du Québec à cette fin.

La Direction a appuyé divers organismes et sociétés dans leurs objectifs de sensibilisation, de diffusion ou mise en valeur patrimoniale (exemple: Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), les Messieurs de Saint-Sulpice, les associations touristiques régionales, etc.).

Les sites, propriétés du Ministère, qui sont ouverts à un public de plus en plus considérable, ont fait l'objet d'une attention particulière sur le plan de l'animation et des immobilisations: mentionnons l'île des Moulins, à Terrebonne, avec sa bibliothèque en voie de parachèvement et la Pointe-du-Moulin à l'île Perrot, qui a reçu près de 200 000 visiteurs pendant l'été 1983.

Direction régionale de l'Outaouais

Un travail soutenu de sensibilisation au patrimoine a été entrepris auprès des municipalités et des municipalités régionales de comté. Pas moins de 11 inventaires du patrimoine régional et local ont été réalisés et permettront d'inscrire les éléments patrimoniaux dans les schémas d'aménagement ou les règlements d'urbanisme. La maison Alix, première habitation de Mont-Laurier, a été classée monument historique.

Dans le secteur des équipements, cette année a permis de fermer le dossier de Ville-Joie Sainte-Thérèse. Cet édifice, qui avait été acquis en 1980, sera entièrement rénové et cédé à Radio-Québec et aux organismes culturels de la région.

Dans le secteur des arts et des lettres, la Direction a soutenu techniquement et aidé financièrement trois nouvelles manifestations culturelles d'importance, un festival international de poésie, un festival de cinéma international et le premier salon des métiers d'art de l'Outaouais.

Direction régionale de l'Abitibi—Témiscamingue

L'année 1983-1984 a été marquée, en Abitibi—Témiscamingue, par une amélioration des équipements culturels: en effet, cinq grands projets ont été achevés, quatre autres ont été amorcés, dont le plan Gendron, un programme exclusif à la région visant l'amélioration des locaux des bibliothèques municipales affiliées à la bibliothèque centrale de prêt, et treize équipements légers ont pu être achetés.

L'enveloppe des arts d'interprétation fut augmentée de 50 %, ce qui a permis de maintenir un certain niveau de développement, notamment des écoles de musique, sans compter les investissements dans le secteur des équipements. En ce qui concerne le patrimoine, le Ministère a consolidé le réseau des centres d'interprétation et poursuivi son inventaire du potentiel archéologique. En arts visuels, le Ministère a maintenu son soutien des métiers d'art, développé le réseau des centres d'exposition en ajoutant deux salles officielles au réseau, soutenu le premier atelier de production en gravures de même que le deuxième Festival du cinéma international et augmenté de 50 % son enveloppe du soutien aux créateurs et aux créatrices.

Le Ministère s'est également intéressé à la formation des professionnels du secteur culturel en leur offrant des possibilités de parfaire leurs connaissances et d'élargir leurs horizons.

Direction régionale de la Côte-Nord

Les actions menées par la Direction régionale s'inscrivent dans l'orientation du programme d'action du Ministère.

La Direction a cherché à consolider le développement culturel déjà amorcé et à répondre aux besoins manifestés depuis plusieurs années dans les secteurs des arts d'interprétation, de la création, des arts visuels et de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. Les actions ainsi menées ont été rendues possibles grâce à l'augmentation substantielle du budget affecté à ces programmes.

La Direction régionale a poursuivi son travail auprès des municipalités: des ententes ont été conclues avec Tadoussac, Bergeronnes, Havre-Saint-Pierre et la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent (à l'intérieur de la mission Basse-Côte-Nord). Ces ententes sont liées à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine.

Le Conseil de la culture de la Côte-Nord a été aidé financièrement et appuyé techniquement dans ses initiatives visant à encourager le développement culturel de la région.

Dans le but de systématiser les actions du Ministère sur le territoire, la Direction a amorcé un processus de concertation avec les organismes régionaux : le Conseil de la culture, le Centre régional des Archives, la Bibliothèque centrale de prêt et le Service du patrimoine autochtone.

Enfin, la Direction régionale a apporté son aide financière et technique de même que son savoir faire à de nombreux organismes pour des projets touchant aux différents champs d'intervention du Ministère, en particulier le domaine des équipements culturels.

Direction régionale du Nouveau-Québec et service aux autochtones

L'objectif poursuivi par la Direction régionale du Nouveau-Québec et service aux autochtones est de mettre à la disposition des Amérindiens et des Inuit les instruments nécessaires pour qu'ils prennent en main et gèrent leur développement culturel.

De concert avec le milieu, il a été convenu, dès le départ, que le moyen le plus efficace pour atteindre rapidement cet objectif d'autonomie était de mettre en place ou de consolider des structures administratives représentatives, issues du milieu, qui verraient à planifier et à gérer le développement culturel de chacune des ethnies et à conseiller le ministre et la Direction régionale du Nouveau-Québec et service aux autochtones dans ses orientations et ses actions.

La Direction a créé et consolidé, en 1983-1984, deux organismes de développement culturel : Avatag, pour les Inuit, et le Bureau de développement culturel cri, pour l'Administration régionale cri.

Services centraux

Parallèlement aux réalisations des directions régionales, il faut souligner que les services centraux de la direction générale, soit le Secrétariat administratif et le Service de la gestion du parc immobilier ont assumé d'importantes activités en collaboration avec les organismes régionaux.

Le Secrétariat administratif a assuré un appui essentiel dans la mise en place des nouvelles directions régionales, notamment en ce qui concerne le recrutement du personnel et la mise en place d'une structure budgétaire et administrative permettant la gestion des programmes régionaux.

Le Service de la gestion du parc immobilier a poursuivi la gérance et l'entretien des 66 immeubles historiques dont le Ministère est propriétaire. Il y a lieu de signaler que les revenus de louer, en 1983-

1984, ont été de plus de 360 000 \$, soit une augmentation de 11,6 % par rapport à l'année précédente. D'autre part, une modification au règlement de zonage de la ville de Québec permettra de louer, à des fins commerciales, 4 locaux aménagés en 1976-1977, ce qui permettra une augmentation significative des revenus en 1984-1985.

Il faut ajouter que le Service de la gestion du parc immobilier a, de plus, assuré la coordination du programme spécial d'Aide à la création d'emplois (projets culturels). Grâce à une subvention d'un million de dollars du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, plus de 200 emplois temporaires, équivalant à 82,5 personnes/année, ont été créés dans le domaine culturel dans toutes les régions du Québec. En plus d'assurer un gagne-pain aux intéressés, ces emplois ont donné un nouveau souffle aux organismes employeurs et, dans certains cas, ont permis une consolidation de leurs assises.

Enfin, il y a lieu de faire ressortir les actions entreprises par la Direction générale relativement au délestage du parc immobilier. Au cours de l'année, le Ministère s'est départi de sept immeubles :

- l'ancienne manufacture Grothé à Montréal, cédée à la SIMPA ;
- la maison Papineau cédée à la municipalité de Laval ;
- le stationnement Riviera à Québec, cédé à la ville de Québec ;
- le stationnement Chinic à Québec, transféré au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement ;
- la maison Chevalier à place Royale, transférée au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement ;
- un terrain voisin du presbytère, transféré à la fabrique de la paroisse Saint-Joachim ;
- une partie du terrain du domaine Cataraqui, à Sillery, cédée à la fondation Michel-Sarrazin.

Programme 03

Institutions nationales

Les unités administratives comprises dans ce programme sont les suivantes : les Archives nationales du Québec, la Bibliothèque nationale du Québec et la Direction générale du conservatoire de musique et d'art dramatique.

Archives nationales du Québec

Mandat et objectifs

Le mandat des Archives nationales du Québec consiste à :

- conserver les archives de la Nouvelle-France et de la province du Canada qui demeurent sous la garde du gouvernement du Québec;
- conserver tous les documents d'une valeur permanente produits par les ministères et les organismes gouvernementaux et par les tribunaux, depuis 1867;
- acquérir les archives privées utiles pour l'histoire du Québec;
- classer, inventorier et mettre les archives à la disposition du public;
- conseiller les détenteurs d'archives;
- participer à la sauvegarde, à la mise en valeur et à l'utilisation des archives privées;
- réaliser, en collaboration avec le milieu, l'inventaire des documents conservés au Québec.

Réalisations

La principale réalisation des Archives nationales du Québec, en 1983-1984, a été la mise au point définitive du projet de loi sur les archives. L'Assemblée nationale a sanctionné ce projet de loi le 21 décembre 1983.

En matière de diffusion, les archives ont fait un effort particulier pour ouvrir au public les fonds conservés dans tous les centres d'archives.

Le traitement des archives conservées s'est poursuivi à un rythme accéléré. À Trois-Rivières, un projet permettra de mesurer les possibilités et les limites du microfilm comme instrument de gestion des archives.

Enfin, deux actions dans le milieu méritent d'être mentionnées: premièrement, les archivistes ont participé à la sélection des projets soumis au ministère des Communications à l'intérieur de son programme d'aide à l'emploi, puis ils ont encadré les projets retenus en gestion des documents (106 personnes/année); deuxièmement, l'inventaire des archives conservées à l'extérieur des locaux des Archives nationales a été orienté, à l'été 1983, vers le repérage des archives des collectivités culturelles dans la région de Montréal et des archives montagnaises de la Côte-Nord.

Bibliothèque nationale du Québec

Mandat et objectifs

La Bibliothèque nationale du Québec a pour mandat d'acquérir, de conserver et de rendre dispo-

nible le patrimoine documentaire québécois, quel qu'en soit le support physique (livres, périodiques, journaux, cartes, microcopies), et de produire la bibliographie nationale, le tout selon les dispositions de la loi qui la régit.

La Bibliothèque nationale acquiert ce patrimoine documentaire, soit par l'application des dispositions du dépôt légal, soit par des achats, soit encore grâce à des dons. Elle le conserve dans les meilleures conditions possibles et le rend disponible à tous les Québécois dans des locaux convenables et accueillants, en tenant compte des contingences matérielles et du personnel disponible.

La Bibliothèque nationale a eu aussi comme objectif de consolider et de parfaire son installation à l'édifice Marie-Claire-Daveluy, de rendre accessible au public plusieurs collections conservées auparavant dans des caisses, faute d'espace, de définir et d'étudier tous les aspects relatifs à la construction d'un nouvel édifice destiné à regrouper tous ses services et toutes ses collections.

Réalisations

La Bibliothèque nationale du Québec a pu maintenir la fiabilité de son système informatique tout en recherchant la meilleure solution pour l'améliorer. Elle a aussi conclu une entente d'association avec l'University of Toronto Library Automation Systems (UTLAS) dans le but de mettre sur pied un serveur québécois de base de données bibliographiques et catalographiques.

La Bibliothèque nationale a pris les dispositions nécessaires pour améliorer les conditions de conservation des documents dans ses divers magasins et pour réaménager l'espace de façon à y mieux loger les documents de conservation et ceux de diffusion. Elle a publié plusieurs titres d'ouvrages à caractère documentaire tout en assumant la publication de la *Bibliographie du Québec* (mensuelle), de la *Bibliographie du Québec 1821-1967*, de *RADAR* et du *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec*. Elle a aussi complété la rédaction du catalogue collectif des laurentiana anciens, qui paraîtra en 1984-1985.

La Bibliothèque nationale a pu, grâce à des réaménagements majeurs, mettre à la disposition du public une plus grande partie de ses collections.

Enfin, elle a mis sur pied plusieurs expositions destinées à mettre en valeur les richesses de ses collections et fait porter un effort particulier sur la recherche d'une nouvelle formule pour le *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec*.

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Mandat et objectifs

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend neuf établissements, dont deux destinés à l'art dramatique, à Montréal et à Québec, et sept destinés à la musique, à Chicoutimi, Hull, Rimouski, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal et Québec.

Ces établissements ont pour mandat d'assurer la formation professionnelle de compositeurs, de chanteurs, d'instrumentistes et d'acteurs.

La Direction générale des conservatoires coordonne la planification, l'administration et la gestion des conservatoires.

Sur le plan pédagogique, le Service de l'enseignement, rattaché à la Direction générale, est chargé de mener à terme la révision complète des programmes d'études, tant pour le secteur de la musique que pour celui du théâtre, afin de donner au réseau des conservatoires une structure permanente de mise à jour de son régime pédagogique et des mécanismes de son application. Pour le secteur de la musique, le Service de l'enseignement est assisté d'un comité des études musicales, dont les membres, conformément à la loi, sont nommés par décret gouvernemental pour un mandat de trois ans. Un comité analogue sera éventuellement constitué pour l'art dramatique.

Enseignement de la musique

L'enseignement musical dans les conservatoires de musique est gratuit, et l'admission des élèves se fait par voie de concours, le nombre des places disponibles étant limité.

L'enseignement comprend :

- une formation musicale professionnelle proprement dite, étalée sur quatre cycles, avec spécialisation instrumentale (claviers, cordes, vents, cuivres, percussion, musique de chambre), vocale (chant, opéra), théorique (composition, analyse, écriture, direction d'orchestre), et une formation en histoire ;
- une préparation musicale spécialisée, adaptée pour les très jeunes élèves (précycle) ;
- une participation aux activités pédagogiques reliées à l'enseignement, afin de favoriser le rayonnement de chaque conservatoire dans son milieu socioculturel ;
- une animation culturelle : auditions, concerts, conférences pratiques ou ateliers dans les écoles primaires et secondaires du Québec, dans toutes les régions où il existe un conservatoire.

Enseignement de l'art dramatique

L'enseignement de l'art dramatique est gratuit et comporte une formation professionnelle préparant aux métiers de comédien et de scénographe. Le régime pédagogique est réparti sur trois années d'études ; la condition requise pour être admis, par voie de concours, est le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.

Réalisations

Environ 1 200 élèves ont été admis dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année scolaire 1983-1984 et près de 350 d'entre eux recevront, au cours de cette même année, une préparation musicale spécialisée. Le corps professoral comprend 205 professeurs, dont 115 permanents.

Le calendrier des activités pédagogiques s'est concrétisé par plus de 300 manifestations musicales publiques (récitals, concerts, concerts d'orchestre, etc.) regroupant élèves et professeurs à travers le réseau des conservatoires. Il y a lieu de signaler le grand succès des concerts publics consacrés au *Requiem* de Mozart, donnés à Québec, Chicoutimi et Rimouski par l'orchestre et la chorale de ces trois conservatoires qui regroupaient pour la circonstance près de 200 élèves. En outre, de nombreuses activités musicales ont été organisées dans la région de Rimouski pour souligner le 10^e anniversaire de fondation du conservatoire de cette région.

Pour l'art dramatique, environ 80 élèves ont été admis dans les deux établissements de Montréal et de Québec. Le corps professoral comprend 23 professeurs, dont 14 permanents. Chaque établissement présente annuellement au public 4 ou 5 pièces de théâtre et des récitals de poésie. La Journée mondiale du théâtre y est soulignée officiellement par des visites, des rencontres, des expositions et des lectures destinées au public. Enfin, plusieurs manifestations publiques ont souligné, durant l'année 1983-1984, le 25^e anniversaire de fondation du Conservatoire d'art dramatique de Québec.

Les contrôles et les examens de fin d'année ont lieu, pour chaque discipline, devant un jury, présidé par le directeur de l'établissement, et qui se compose de professeurs spécialisés du réseau.

Les concours de sortie, réservés en 1983-1984 à plus de 80 élèves sortants en musique, ont fait l'objet d'auditions publiques et de travaux évalués, pour chaque discipline, par un jury spécial. Ce jury était présidé par un délégué du Ministère et comprenait 3 musiciens éminents, spécialistes reconnus de la discipline jugée, et tous étrangers au réseau des conservatoires. Le choix des juges, pour chaque discipline, est fixé selon une liste préalablement approuvée par le ministre des Affaires culturelles. En mai 1983, la Direction générale des conservatoi-

res a retenu les services de 74 juges, dont 29 provenaient du Québec, 23 de l'Est du Canada et 22 de l'Est des États-Unis.

La formule d'évaluation est sensiblement la même pour la vingtaine d'élèves sortants en art dramatique, chaque année.

Programme 04

Soutien et développement des arts, des lettres et des musées

Le programme est administré par les directions générales des musées, des arts et des lettres et des industries culturelles.

Direction générale des musées

Mandat et objectifs

La Direction des musées a pour mandat d'enrichir les collections nationales et privées et d'en assurer une conservation adéquate, de les diffuser le plus largement possible tant au Québec qu'à l'étranger, de favoriser la préparation d'activités d'animation et d'éducation relatives à ces collections et de favoriser la circulation du patrimoine étranger sur le territoire québécois.

Pour réaliser ce mandat, la Direction générale des musées s'est fixé un certain nombre d'objectifs. Ainsi, elle entend contribuer à la création et au progrès d'établissements muséologiques capables d'offrir à l'ensemble de la population des services d'une qualité toujours plus grande. Elle veut également contribuer à la formation des personnes qui travaillent à l'intérieur de ce réseau d'établissements, sensibiliser la population à la valeur des biens culturels mobiliers et associer cette population au développement et au progrès des musées et des centres d'exposition.

Enfin, elle entend multiplier les contacts avec les organismes, les ministères (ou les associations) québécois, canadiens ou étrangers qui, de près ou de loin, touchent au domaine de la muséologie et dont l'expérience peut s'avérer profitable.

Réalisations

La Direction générale des musées accorde de l'aide financière et technique aux établissements muséologiques agréés par le Ministère.

Le volet de l'aide au fonctionnement vise à soutenir l'action de ces établissements par une contribution financière aux frais de fonctionnement et aux salaires du personnel. Au cours de l'exercice financier 1983-1984, 49 établissements se sont partagé ainsi une somme de 6 356 800 \$.

Aide aux musées et centres d'exposition, par région:

Région 01: 299 100 \$	Région 06: 3 532 600 \$
Région 02: 251 400 \$	Région 07: 25 100 \$
Région 03: 1 582 000 \$	Région 08: 126 800 \$
Région 04: 217 200 \$	Région 09: 84 500 \$
Région 05: 237 100 \$	

Le volet de l'aide aux immobilisations, réalisé à l'intérieur de l'entente Canada-Québec sur le tourisme, a permis, au cours de l'exercice financier 1983-1984, de verser 248 800 \$ au Musée de la Société d'histoire et d'archéologie de Pointe-Bleue et 220 500 \$ à l'Association des marins de la vallée du Saint-Laurent (Musée maritime Bernier) pour l'amélioration de leurs immeubles.

La Direction générale des musées a répondu, comme par le passé, à de nombreuses demandes d'aide technique et de conseils professionnels de la part d'établissements muséologiques existants, en voie de création ou qu'on projette de créer.

La Direction générale a continué les travaux qu'elle avait entrepris avec la Société des musées québécois pour réviser la politique d'agrément du Ministère relativement aux musées privés et aux centres d'exposition.

Elle a préparé le projet de loi 35 sur les musées nationaux qui vise à transformer le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain en des sociétés d'État. La loi a été sanctionnée, le 22 décembre 1983, par l'Assemblée nationale.

Le concept muséologique et un plan directeur précisant les besoins financiers et humains pour la réalisation du nouveau musée ont été précisés au cours de 1983-1984.

Musée du Québec

Le Musée du Québec a présenté, en plus des expositions de la collection permanente, plusieurs expositions d'envergure; en tout, 130 000 personnes ont visité ces expositions. Parmi les manifestations les plus importantes, mentionnons: « L'art de l'architecture », « Céramique japonaise contemporaine », « Accents américains », « Ulysse Comtois 1952-1982 » et, pour commémorer le 50^e anniversaire de la fondation du musée, « Le Musée du Québec, 1933-1983 ». La galerie du Musée a présenté une dizaine d'expositions solo. D'autres activités, telles que des vidéocassettes, des causeries, des rencontres avec les artistes ont complété ces expositions.

Pour sa deuxième année d'existence, la collection Prêt d'oeuvres d'art a bénéficié d'un budget de l'ordre de 300 000 \$ qui a permis à 122 artistes

d'enrichir la collection de 194 oeuvres. La collection compte maintenant 292 oeuvres.

Le fichier des oeuvres du musée a été examiné en vue de l'intégrer dans le système informatique du Musée du Québec.

Les achats d'oeuvres d'art ancien, moderne et contemporain ont nécessité des sommes de 128 500 \$. De plus, le musée a reçu en don des oeuvres pour un total de 373 750 \$.

Soixante-quatre oeuvres acquises au cours de la présente année ont été photographiées et cataloguées. Tous les dossiers muséologiques relatifs à ces oeuvres ont été récemment complétés. 2 786 volumes traitant de l'art québécois et canadien ont été acquis.

Les Services éducatifs, pour leur part, et toujours dans le cadre du cinquantième anniversaire, ont inauguré les cours d'initiation aux collections du musée, en décembre dernier.

Poursuivant le programme complémentaire, le musée a présenté 7 conférences, 2 cinémas-rencontres, 2 concerts de l'AMAQ et 4 concerts Couperin.

Le musée a aussi publié 3 catalogues: *L'Art de l'architecte, Trois siècles de dessins d'architecture* (version anglaise); *Le Musée du Québec 1933-1983, cinquante années d'acquisitions* et *La Céramique japonaise contemporaine*, catalogue de 15 pages. Un budget approximatif de l'ordre de 100 000 \$ est alloué pour les publications et la diffusion en général.

Grâce à une subvention de 87 000 \$ des Musées nationaux du Canada, le Musée du Québec a accueilli 3 personnes en stage de formation.

Musée d'art contemporain

Au cours de l'année 1983-1984, le Musée d'art contemporain a présenté, dans ses salles, 15 expositions qui relevaient du Service des expositions contemporaines. Parmi celles-ci, une exposition d'envergure internationale, qui s'intitulait « L'arte povera, l'art conceptuel et les mythologies individuelles en Europe », a eu lieu au cours de l'été. L'événement marquant de la saison hivernale fut sans doute l'exposition « Ré-évolution italienne: le « design » dans la société italienne des années 80 », qui nous a permis d'accueillir de très nombreux visiteurs. Soulignons, également, que le musée a organisé, pendant l'année, la rétrospective « Ulysse Comtois 1952-1982 », qui a été présentée ultérieurement au Musée du Québec et dans divers centres et galeries à travers le Canada.

Parmi ces quinze expositions, il est à noter que dix ont été entièrement organisées par le Musée d'art contemporain: il s'agit des expositions

« Ulysse Comtois », Jean Geuer, Vittorio, « Détours, voire ailleurs », Falardeau/Poulin, L'Arte povera, Roland Poulin, Entre la magie et la panique, Lise Bégin et Christian Kiopini. Tant les jeunes créateurs québécois et canadiens que les artistes de renommée internationale ont participé à ce programme. Des catalogues ont été produits pour la majorité des expositions.

Le Service des expositions itinérantes a présenté, au cours de l'année 1983-1984, 7 expositions itinérantes à travers le Québec (25 endroits) et à l'extérieur du Québec (9 endroits).

L'exposition « Paul-Émile Borduas et la peinture abstraite » a terminé un itinéraire international au cours de cette période, tandis que l'exposition « Repères: art actuel du Québec » parcourait le Canada, d'est en ouest.

Le Service d'animation et d'éducation a présenté, au cours de l'année 1983-1984, quinze événements multidisciplinaires et quatre expositions. Il a collaboré à plusieurs reprises avec d'autres organismes à la réalisation d'événements artistiques. Le service a mis sur pied un programme d'accueil pour les fins de semaine. Enfin, deux cent groupes ont été accompagnés par des guides pour visiter les différentes expositions du musée.

La bibliothèque a accueilli 2 200 lecteurs et a répondu à 1 300 demandes de renseignements.

Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec a continué, en 1983-1984, d'exercer son mandat d'information, de sensibilisation, d'expertise, de restauration et de formation.

Le centre a traité 769 biens culturels dans ses laboratoires (115 peintures et sculptures polychromes, 81 oeuvres sur papier, 94 pièces de lentilles, 124 objets et sculptures en métal, 206 artefacts ethnologiques et archéologiques (bois, cuir, céramique, etc.). Parmi les grands travaux de l'exercice 1983-1984, il faut signaler « le plafond » de la chambre bleue (Assemblée nationale). « Les Muses d'Alfred Laliberté », les tableaux et les sculptures de l'exposition du cinquantième anniversaire du Musée du Québec.

Direction de la mise en valeur des collections d'ethnologie

Au cours de l'année financière, cette unité administrative a poursuivi l'inventaire de la collection ethnoquébécoise. Près de 13 000 pièces sont maintenant inventoriées.

La maison Chevalier a accueilli huit expositions qui ont porté sur différents aspects de la collection permanente.

Deux expositions itinérantes ont circulé, en 1983-1984: l'exposition « Montagnais-Naskapi », avec des documents photographiques (de Provencher), a circulé dans les réserves indiennes du lac Saint-Jean et de la Côte-Nord et l'exposition des oeuvres de Davidialuk Alasuaq, artiste inuit, qui montre les procédés utilisés par l'artiste, doit circuler dans 14 villes du Québec et du Nouveau-Brunswick jusqu'en mars 1985.

En terminant, il faut souligner l'important travail de préparation poursuivi toute l'année pour la présentation d'une exposition sur les îles du Saint-Laurent, à l'occasion du 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé.

Direction générale des arts et des lettres

La Direction générale des arts et des lettres planifie, dirige et coordonne l'ensemble des activités des arts, des lettres et de la création, elle établit les orientations, les politiques et les programmes permettant le développement de ce secteur, elle met sur pied des projets de diffusion, de promotion et d'échange en vue de sensibiliser les usagers à la vie culturelle et d'adopter l'approche globale dans son secteur, en tenant compte de l'évolution du milieu et des priorités culturelles.

Ces mandats sont exécutés par trois directions: la Direction des programmes, la Direction du développement et de l'innovation ainsi que la Direction de l'intégration des arts et du cadre de vie.

Direction des programmes

Mandat et objectifs

La Direction des programmes est responsable de la gestion des programmes de soutien à la création (volet national), aux organismes majeurs de production dans le domaine du théâtre, de la musique et de la danse, aux organismes nationaux de service et de représentation des créateurs, aux périodiques culturels, et elle est responsable également de l'aide aux tournées.

Réalisations

En ce qui concerne l'aide financière aux créateurs, la Direction des programmes a versé un montant de 793 300 \$ aux programmes:

- Bourses du Québec
- Accessibilité
- Exposer dans les galeries des délégations du Québec à Paris et à New York
- Studios du Québec à Paris et à New York.

Le secteur du théâtre de la Direction des programmes a versé 3 326 700 \$ aux organismes institutionnels, aux compagnies de Montréal-Centre et aux organismes de services.

Dans le secteur de la danse un montant de 911 500 \$ a été versé pour le fonctionnement des organismes et un montant de 277 500 \$ pour le salaire des danseurs.

En ce qui a trait à la musique, 2 623 900 \$ ont été versés pour le fonctionnement des organismes musicaux, (comprenant 50 700 \$ pour l'aide financière à l'édition musicale) ainsi qu'un montant de 1 693 600 \$ pour l'aide financière non normalisée à la musique et à l'art lyrique.

Un montant de 384 000 \$ a également été versé pour l'aide aux immobilisations et un autre de 150 000 \$ pour l'aide aux tournées.

Conformément au plan d'action du Ministère, cette direction a mis sur pied le programme Accessibilité qui permet aux créateurs de faire des demandes de bourses de création, de déplacements et de stages en tout temps au cours de l'exercice financier.

De plus, elle a développé le programme d'aide aux tournées qui vise à faciliter la circulation, dans les différentes régions du Québec, de spectacles de qualité dans les diverses disciplines des arts d'interprétation.

Direction du développement et de l'innovation

Mandat et objectifs

La Direction du développement et de l'innovation a pour mandat, essentiellement, de susciter la création d'avenues nouvelles de développement artistique par la recherche et l'accueil d'idées novatrices, par l'élaboration de politiques, par l'expérimentation de programmes et par la concrétisation de projets ouvrant la voie à une culture en devenir authentiquement québécoise. Son rôle consiste à:

- élaborer ou réorienter des politiques, par des études et des recherches au Québec et à l'étranger (problématique, besoins, interventions et plan d'action) dans le domaine des arts visuels, des arts d'interprétation et des lettres et à assurer le suivi de l'application de ces politiques;
- contribuer au développement du domaine artistique par l'expérimentation de programmes, par l'aide technique et financière à des projets de recherches et d'innovation rendant possible l'exploration de nouveaux champs d'expression artistique, l'utilisation de nouveaux matériaux, l'approche interdisciplinaire et à évaluer les répercussions et les résultats de ces programmes et de ces projets;
- favoriser l'accroissement de la participation du public aux activités culturelle par la conception ou le soutien de projets de diffusion ou de promotion avec la collaboration d'organismes

- extérieurs, lors de grands événements ou des événements spéciaux;
- participer à l'évolution des dossiers sur la formation générale et professionnelle dans le domaine des arts, à gérer des programmes d'aide aux organismes de formation et à soutenir des projets d'éducation artistique;
 - favoriser le perfectionnement des artistes et la diffusion d'activités culturelles en proposant des mesures appropriées facilitant les échanges nationaux et internationaux dans le domaine artistique;
 - apporter un soutien technique aux organismes engagés dans des projets de développement et promouvoir la participation de nouveaux collaborateurs, en concertation avec d'autres interlocuteurs gouvernementaux.

Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, la Direction du développement et de l'innovation a contribué à l'élaboration de politiques sectorielles dans le domaine des arts, notamment en danse, en théâtre et en arts visuels.

À l'intérieur des activités de développement contenues dans le Programme d'action du Ministère, cette direction a créé deux programmes nouveaux dans le domaine des arts et des lettres, le premier s'intitule: « Événements majeurs au Québec et à l'extérieur du Québec », et le second « Art et innovation ». Par le programme Événements majeurs, le Ministère a apporté une aide financière (1 901 200 \$) à l'organisation et à la tenue de manifestations culturelles et artistiques de grande importance au Québec, et il a soutenu la participation d'organismes professionnels à des événements d'envergure internationale qui se sont tenus à l'extérieur du Québec. Par ailleurs, le programme Art et innovation a permis de soutenir des projets de recherche et d'expérimentation en art, en associant les artistes et les créateurs à des spécialistes du domaine de la recherche scientifique (200 000 \$).

Cette direction a administré également les programmes d'aide aux écoles nationales de formation professionnelle en métiers d'art, en musique, en danse et en théâtre (948 300 \$).

Sur le plan de la formation générale en arts et de l'animation artistique en milieu scolaire, la Direction a participé à l'élaboration de mesures susceptibles de compléter les actions déjà entreprises dans ce domaine par le ministère de l'Éducation, en dressant un cahier de propositions, concernant par exemple, l'insertion des créateurs à l'école, la transposition de l'enfant dans les lieux de création et le développement de moyens audio-visuels comme moyens pédagogiques pour l'enseignement des arts.

Enfin, cette direction a apporté une aide financière à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse de manière à permettre à cet organisme de produire des spectacles destinés à l'enfance et à la jeunesse et de conduire des études en vue d'établir une salle de spectacles permanente à cette fin (395 000 \$).

Direction de l'intégration des arts et du cadre de vie

Mandat et objectifs

La Direction de l'intégration des arts et du cadre de vie vise la réalisation d'oeuvres d'art originales et intégrées à tous les édifices publics, selon les modalités d'application prévues dans le Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec. L'administration de ce programme se fait en collaboration avec les principaux ministères constructeurs, tels que le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires sociales, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

De plus, cette direction travaille au développement de moyens visant l'amélioration de la qualité de l'environnement culturel de la population du Québec.

Réalisations

Au cours de l'année 1983-1984, 67 réunions de comités permanents où des programmes d'intégration ont été acceptés eurent lieu de même que 72 réunions de jurys attitrés au choix d'artistes; et 55 maquettes ont été acceptées sur les 117 qui avaient été présentées. À ces 194 réunions, la Direction de l'intégration des arts et du cadre de vie est toujours présente et s'acquitte, pour la plupart d'entre elles, des activités du secrétariat. Les artistes sélectionnés se sont partagés une somme de 952 720 \$. La moyenne de chaque projet est donc de 17 322 \$.

La Direction participe également à des projets privés où des intervenants demandent l'aide technique du personnel pour organiser des choix d'artistes ou des acquisitions d'oeuvres.

Sur le plan du fonctionnement, la Direction a entamé le processus de mise sur ordinateur des informations de la banque de renseignements qui comprend plus de 700 dossiers d'artistes et quelque 300 dossiers d'interventions, ouverts depuis 1981. Elle a également répondu à toutes les demandes de représentation à des colloques, conférences ou inaugurations d'édifices.

Direction générale des industries culturelles

Mandat et objectifs

La Direction générale des industries culturelles a pour mandat de :

- planifier, diriger et coordonner l'ensemble des activités (politiques, priorités, programmes) du secteur des industries culturelles;
- concevoir, rédiger, administrer des politiques et programmes d'aide à la production, commercialisation et promotion de produits (livres, disques, artisanat, arts plastiques, spectacles...); entretenir des relations avec les professionnels de l'industrie et leur association dans le but d'évaluer leurs besoins;
- administrer la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et de participer à la formation professionnelle des libraires;
- étudier avec la Société de développement des industries de la culture et des communications les meilleures méthodes d'intervention dans les domaines en question;
- conseiller les autorités du Ministère et du Gouvernement dans les domaines du cinéma et de l'audio-visuel ainsi qu'en matière de commercialisation et de promotion du livre, du disque, des arts visuels, du spectacle, et de jouer un rôle-conseil auprès du Ministère en matière de programmes et de politiques pour ces disciplines;
- assurer les liaisons fonctionnelles du Ministère avec les ministères et les organismes intéressés au domaine cinématographique et aux nouvelles technologies; élaborer un projet de loi sur le cinéma.

Réalisations

Au cours de l'année financière 1983-1984, cette unité administrative a produit un document d'orientation sur la lecture au Québec; elle a rédigé et présenté, pour adoption par l'Assemblée nationale, la Loi sur le cinéma. Elle a, de plus, fait améliorer certains règlements de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Le plan triennal de développement des salons du livre s'est poursuivi: 345 000 \$ ont été consacrés à cette activité.

Des crédits de 524 100 \$ ont été consacrés à l'aide financière à l'édition du livre: la promotion et la diffusion du livre a reçu 491 700 \$ et les associations professionnelles du livre se sont partagé 89 200 \$.

L'aide aux organismes professionnels du cinéma a nécessité une somme de 5 024 100 \$.

Un plan de développement pour l'exportation des produits culturels québécois à l'étranger a été mis sur pied. Ce plan concerne le livre, le disque, le spectacle, les métiers d'arts, les arts visuels et le cinéma.

Enfin, cette unité administrative a créé un programme d'aide à l'industrie du disque et du spectacle québécois.

Annexe 1

Jurys et comités d'évaluation du ministère des Affaires culturelles

Le ministère des Affaires culturelles confie à des jurys ou à des comités d'évaluation, l'étude des projets qui lui sont soumis pour l'obtention de bourses ou de subventions à l'intérieur de plusieurs de ses différents programmes.

Un jury rassemble des spécialistes choisis à l'extérieur de la fonction publique. Les membres sont mandatés pour évaluer les projets présentés par des personnes ou des organismes et recommander ceux et celles qui devraient bénéficier d'une bourse ou d'une subvention. Le jury détermine, en outre, la somme à verser à chacun des candidats ou candidates ou aux organismes retenus.

Un comité d'évaluation remplit les mêmes fonctions qu'un jury sans toutefois déterminer les sommes à verser.

Le choix des jurés appartient au Ministère

Dans le cas des jurys ou comités d'évaluation régionaux, le choix des jurés relève des directions régionales du Ministère, en consultation avec les organismes régionaux de la culture.

Aide à la promotion du livre

Monsieur Gérard Caza
Madame Danielle Larreau
Monsieur Jacques Poirier

Aide aux expositions dans les galeries d'art

Madame Andréa Blonar
Monsieur Gilles Daigneault
Monsieur Yvan Boulerice

Aide à l'industrie du disque et du spectacle

Production

Monsieur Louis Frémont
Madame Sylvie Lalonde
Monsieur Yves Taschereau

Promotion/Exploitation

Madame Danielle Larreau
Monsieur Luc Martel
Monsieur Normand Prescott

Aide au lancement d'un film québécois en France

Madame Louise Beudet
Monsieur Antoine Del Busso
Monsieur Roland Smith

Aide financière des Archives nationales du Québec

Madame Hélène Charest
Madame Marjorie Goodfellow
Monsieur Jacques Mathieu

Comité d'acquisition du Musée d'art contemporain

Monsieur Jacques Dansereau
Madame Mariette Rousseau-Vermette
Monsieur Guy de Repentigny
Monsieur Peter Gnass
Madame Chantal Pontbriand
Monsieur Martin Thivierge

Comité d'acquisition du Musée du Québec

(Art ancien et moderne)

Madame Louise Bourbeau-Poirier
Monsieur Guy Boulizon
Monsieur Paul Dumas
Monsieur David Karel
Madame Nicole Malenfant

(Art contemporain)

Madame Marie-Andrée Cosette
Madame Carmen Gascon
Madame Françoise Labbé
Monsieur Elliot Moore
Monsieur Laurent Tremblay

Comité d'acquisition de la collection Prêt d'oeuvres d'art

Monsieur Pierre Lachapelle
Madame Nicole Malenfant
Monsieur André Ménard
Madame Mariette Rousseau-Vermette
Monsieur Martin Thivierge

***Comité d'acquisition de la collection
ethnoquébécoise***

Madame Sophie Laurence
Madame Hunt Lamontagne
Monsieur Pierre Lessard
Monsieur Yvan Fortier

***Comité d'acquisition de la collection
amérindienne — inuit***

Monsieur Serge-André Crête
Monsieur Louis-Jacques Dorais

***Comité consultatif du centre
de conservation***

Monsieur Jean des Gagniers
Monsieur Paul Dumas
Monsieur Rodrigue Bédard

***L'intégration des arts à l'architecture et
à l'environnement (membres des comités
permanents)***

Madame Andrée Paradis
Madame Louise Letocha
Madame Rose-Marie Arbour
Madame Clémence Bergeron
Madame Suzanne Joubert
Monsieur Michel Dallaire
Monsieur Jacques Folch-Ribas
Monsieur Jean-Claude Leblond
Monsieur Jacques Toupin
Monsieur Michel Gallienne
Monsieur Evans Saint-Gelais

Art et innovation

Madame Micheline Beauchemin, arts visuels
Monsieur Jean-Paul Mousseau, arts visuels
Monsieur Vincent Dionne, musique
Monsieur Michel Dallaire, design
Monsieur Jean-Marc Carpentier, science

Prix du Québec

Prix Athanase-David

Monsieur Guy Cloutier
Madame Michèle Mailhot
Madame Louise Milot
Monsieur François Ricard
Madame France Théoret

Prix Marie-Victorin

Monsieur François Ameye
Monsieur Jacques Desnoyers

Dr Elaine B. Newman
Dr Claude-Lise Richer
Madame Andrée Roberge

Prix Albert-Tessier

Monsieur Roch Demers
Madame Francine Laurendeau
Monsieur Maurice Leblanc
Monsieur Roland Smith
Monsieur André Théberge

Prix Gilles-Vigneault

Monsieur Pierre Roland
Madame Marie Laberge
Madame Marie-Thérèse Paquin
Madame Monique Miller
Monsieur Vincent Warren

Prix Paul-Émile-Borduas

Madame Monique Bourbonnais-Ferron
Madame Suzanne Joubert
Monsieur Camille Chevalier
Monsieur Ulysse Comtois
Monsieur Christopher Gabriel-Lacki

Prix Léon-Guérin

Madame Louise Quesnel-Ouellet
Monsieur Colin H. Davidson
Monsieur Valérien Harvey
Monsieur Daniel Latouche
Monsieur Yves Ouellette

Studio du Québec à Paris et à New York

Madame Jocelyne Alloucherie
Madame Elise Paré-Tousignant
Monsieur Henri Barras

Aide à la création

Exposer à Paris et à New York

Madame Nell Tenhaaf
Madame Micheline Beauchemin
Monsieur René Viau
Madame Renée Morissette
Monsieur Henri Barras
Monsieur Pierre-Léon Tétrault

Exposer à Moncton

Madame Michèle Gillon-Tremblay
Madame Denise Beaudin
Monsieur Robert Savoie

Bourses du Québec**littérature**

Madame Michèle Gillon-Tremblay
 Madame Suzanne Lamy
 Monsieur Marcel Bélanger

métiers d'art

Madame Paulette Marie Sauvé
 Monsieur Maurice Savoie
 Monsieur Jean Michel

arts d'interprétation

Madame Marie Tifo
 Madame Michèle Febvre
 Monsieur Pierre Roland
 Monsieur Alain Paré

arts visuels

Madame Hélène Roy
 Monsieur Peter Gnass
 Monsieur Jean-Claude Leblond

Théâtre

Madame Linda Gaboriau
 Madame Michelle Rossignol
 Madame André Courchesne
 Monsieur Serge Marois
 Monsieur Gilbert David

Danse

Madame Suzanne Gosselin
 Madame Diane Carrière
 Monsieur Fernand Nault
 Monsieur François Colbert

Musique

Madame Maryvonne Kendergi
 Madame Louise Laplante
 Madame Louise Ostiguy
 Monsieur Michel-Georges Brégent
 Madame Fernande Chiochio

Édition musicale

Monsieur Mario Duchesnes
 Madame Gisèle Ricard
 Monsieur Serge Lortie

**Membres de la Commission
des bibliothèques publiques**

Madame Huguette Deschênes
 Monsieur Louis-Ange Santerre

Monsieur Gilles Beaudoin
 Monsieur Jean-Yves Théberge
 Madame Marjorie Goodfellow
 Madame Hélène Ruel

Est du Québec**— Programme régional de soutien
à la création****Volet I**

Monsieur Pol Chantraine
 Monsieur Benoît Côté
 Monsieur Alain Otis
 Monsieur Jean-Guy Plante

Volet II

Madame Valérie Gasse
 Monsieur Gérald Bouillon
 Monsieur Jean-Marc Cormier
 Monsieur Roger Legendre

**— Aide au perfectionnement et à la
production en métiers d'art
(formation-production)**

Madame Lysanne Fallu
 Madame Anne-Marie Legendre
 Madame Jeannine Morency

**— Aide à la recherche et à l'expérimentation
en milieu scolaire
(ressources techniques)**

Madame Irène Durand
 Madame Lise Labrie
 Monsieur Delphis Bélanger
 Monsieur André Brassard
 Monsieur Francisco Lopez

— Connaissance et animation du patrimoine

Madame Pierrette Bernard
 Madame Edwige Leblanc
 Monsieur Pierre Collins
 Monsieur Jacques Lemay

Saguenay-Lac-Saint-Jean

**— Programme régional de soutien
à la création****Volet I**

Madame Lyne Fournier
 Madame Marguerite Sanchez
 Monsieur Gabriel Guérin
 Monsieur Yvon Paré
 Monsieur Jean-Guy Thériault

Volet II

Madame Denise Pelletier
 Madame Agnès Tremblay
 Monsieur Rodolphe Gagnon

— **Soutien régional aux arts d'interprétation**

Le Conseil de la culture du Saguenay—Lac-Saint-Jean-Chibougamau—Chapais

— **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (ressources techniques)**

Madame Lauraine Audette
 Madame Suzanne Tremblay
 Monsieur Germain Desbiens
 Monsieur Daniel Dutil
 Monsieur Bernard Gilbert
 Monsieur Pierre Gosselin
 Monsieur Yves Tremblay

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Madame Andrée Duguay
 Madame Lise Gill
 Madame Guylaine Simard
 Monsieur Gaston Martel

Québec

— **Programme régional de soutien à la création**

Volet I

Madame Monique Proulx
 Monsieur Gaston Duchesne
 Monsieur André Lachance
 Monsieur Gilles Lafrance
 Monsieur Jean-Claude St-Hilaire

Volet II

Madame Renée Desrochers
 Madame Francine Guay
 Madame Hélène Lazar

— **Soutien régional aux arts d'interprétation**

Le Conseil de la culture de la région de Québec

— **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (ressources techniques)**

Madame Francine Chaîné
 Monsieur André Bécot
 Monsieur Gérard Bélanger

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Madame Madeleine Bastien
 Madame Andrée Ménard
 Monsieur Réjean Bernard
 Monsieur Louis Dumoulin

Mauricie-Bois-Francis

— **Programme régional de soutien à la création**

Volet I

Madame Ginette Bellavance
 Madame Francine Simonin
 Monsieur Graham Cantieni
 Monsieur Gérald Gaudet
 Monsieur André Gaudreault
 Monsieur Jean Panneton
 Monsieur Pierre Ringuette

Volet II

Madame Yolande Racine
 Monsieur Gérald Gaudet
 Monsieur René Lord
 Monsieur Denis Marleau
 Monsieur Jean Panneton
 Monsieur Pierre Ringuette
 Monsieur Pierre Rivard

— **Aide au perfectionnement et à la production en métiers d'art (formation-production)**

Monsieur Gilbert Massé
 Monsieur Michel Lemire

— **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (ressources techniques)**

Madame Monique Lord
 Monsieur Gilles Deslauriers

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Madame Michèle Lemay-Munger
 Madame Suzanne Mercier
 Monsieur René Beaudoin
 Monsieur Noël Saint-Aubin

Estrie

— **Programme régional de soutien à la création**

Volet I

Madame Nicole Benoit
 Madame Pierrette Jutras-Lanneville

Monsieur Marc Laroche
Monsieur Robert Yargeau

Volet II

Madame Nicole Benoit
Madame Nicole Girard
Madame Clothilde Painchaud
Monsieur Gilles Bernier
Monsieur Yves Masson

— **Soutien régional aux arts
d'interprétation**

Le Conseil de la culture de l'Estrie

— **Aide à la recherche et à
l'expérimentation en milieu scolaire
(ressources techniques)**

Madame Nicole Benoit
Monsieur Gilles Larivière
Monsieur Alexandre Migneault

— **Connaissance et animation
du patrimoine**

Madame Anne McLaren
Monsieur Hertel Boisvert
Monsieur Michel Thibault

Montréal

— **Programme régional de soutien
à la création**

Volet I

Rive-Sud

Madame Pauline Brière
Madame Hélène Thibodeau
Monsieur Claude Grisé
Monsieur Michel Groleau
Monsieur Mario Labbé
Monsieur Jean-Yves Théberge

De Lanaudière

Madame Jovette Marchessault
Monsieur Claude Blouin
Monsieur Jacques Landry

Laurentides

Madame Bonnie Boxter
Madame Monique Khouzan
Monsieur Marcel Germain

Montréal-Centre

Madame Chantal Cusson
Madame Élisabeth Bourget

Madame Madeleine Dansereau
Madame Paule Daveluy
Madame Aline Jarry
Madame Monique Larue
Madame Suzanne Lamy
Madame Lyse Richer
Madame Lorraine Vaillancourt
Monsieur Sorel Cohen
Monsieur Yves Cousineau
Monsieur Yves Daoust
Monsieur Charles Deudelin
Monsieur Eugène Plawutsky
Monsieur Gilbert Poissant
Monsieur Maurice Savoie
Monsieur Claude Tousignant
Monsieur Serge Tousignant

Volet II

Rive-Sud

Madame Stéphane Leclerc
Madame Évelyne Régimbald
Madame Paulette-Marie Sauvé
Monsieur Noël Audet
Monsieur Pierre Ayot
Monsieur Michel Groleau

De Lanaudière

Madame Marie-Andrée Dézy
Madame Blurette Lalande
Monsieur Roland Langlois

Montréal-Centre

Madame Nicole Brossard
Madame Danielle De Fontenay
Madame Rachel Laperrière
Madame Danielle Tardif
Monsieur Yves Beauchemin
Monsieur Walter Boudreau
Monsieur Yvan Boulerice
Monsieur Jacques Charbonneau
Monsieur André Fournelle
Monsieur Claude Gosselin
Monsieur Serge Marois
Monsieur Réginald Martel

— **Soutien régional aux arts d'interprétation**

Rive-Sud Le Conseil de la culture de la Rive-
Sud de Montréal inc.

Lanaudière Le Conseil de la culture de Lanaudière
 Laurentides Le Conseil de la culture des Laurenti-
 des inc.

— **Aide au perfectionnement et à la
 production en métiers d'art
 (formation-production)**

Rive-Sud

Madame Sylvie Bernadette Laporte
 Monsieur Bernard Frenette
 Monsieur Yves Louis-Seize

Laurentides

Madame Jeanne Molleur
 Madame Ginette Robitaille
 Monsieur Gilbert Rhêne

— **Aide à la recherche et à l'expérimentation
 en milieu scolaire
 (ressources techniques)**

Madame Rose-Marie Arbour
 Madame Joan Esar
 Monsieur Jean-Guy Alarie
 Monsieur Collin H. Davidson
 Monsieur Guy Lefebvre

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Rive-Sud

Madame Ann Baulu
 Monsieur Hubert Chamberland
 Monsieur Bertrand Thibodeau

Laurentides

Madame Marie-France Despaties
 Madame Danielle Soucy
 Monsieur Richard Côté

De Lanaudière

Madame Estelle Brisson
 Madame Carole Desroches
 Monsieur Michel Laurin

Montréal-Centre

Madame Carole Desroches
 Madame Sylvie Dufresne
 Madame Yolande Priarie

Outaouais

— **Programme régional de soutien
 à la création**

Volet I

Monsieur Elie Abdel Ahad
 Monsieur Denis Binet
 Monsieur Paul Lajoie
 Monsieur Paul Latreille
 Monsieur Murray Maltais

Volet II

Madame Mimi Boudreault
 Madame Lise Boyer
 Madame Christiane Dupont
 Monsieur Denis Binet
 Monsieur Jean-Claude Pigeon

— **Aide au perfectionnement et à
 la promotion en métiers d'art
 (formation-production)**

Madame Marthe Sirois
 Monsieur Roger Langevin
 Monsieur Jean Ogilvie

— **Aide à la recherche et à l'expérimentation
 en milieu scolaire (ressources techniques)**

Madame Louise Mercier
 Monsieur Alain Joyal
 Monsieur Denis Laforte
 Monsieur Paul Lajoie

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Madame Lianne Binette-Dandenault
 Madame Luce Vermette
 Monsieur Bernard Assiniwi
 Monsieur Benoit Bégin

Abitibi-Témiscamingue

— **Programme régional de soutien
 à la création**

Volet I

Madame Christiane Boulay
 Madame Monique Ouellet
 Monsieur Jacques Hébert

Volet II

Madame Jocelyne Labrecque
 Monsieur Yvon Forgues

— **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (ressources techniques)**

Madame Jocelyne Petit
Monsieur Denis Beauchamp

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Madame Nicole Berthiaume
Madame Nicole Brien
Madame Shirley McBride
Monsieur Yves Dionne

Côte nord

— **Programme régional de soutien à la création**

Volet I

Monsieur Jean-Roch Gagnon
Monsieur Jean L'Heureux
Monsieur Denis St-Pierre

Volet II

Madame Lise Bériau
Madame Louise Chapados
Monsieur Mario Dufour

— **Aide au perfectionnement et à la production en métiers d'art (formation-production)**

Madame Céline Gignac-Maloney
Madame Jacqueline Tachereau-Guérin
Monsieur Jean-Claude Tremblay

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Madame Madeleine Daoust
Madame Kateri Lescop
Monsieur Réginald Moreau

Nouveau-Québec

Volet I et II

Monsieur Abel Bosson
Monsieur Thomas Boon
Monsieur Henry Mianscun
Monsieur Kenweth Weistche

— **Connaissance et animation du patrimoine (volet patrimoine autochtone)**

Madame Laura Moses
Monsieur Attasi Pilurttut

Liste des membres des comités d'évaluation

Saguenay-Lac-Saint-Jean

— **Aide financière aux organismes d'intervention communautaire en arts visuels**

Madame Camille Desbiens-Deschênes
Monsieur Pierre Gosselin
Monsieur Jean-Pierre Séguin

Québec

— **Aide financière aux organismes d'intervention communautaire en arts visuels**

Madame Danielle April
Madame Lucienne Cornet
Monsieur Michel Parent

Estrie

— **Aide financière aux organismes d'intervention communautaire en arts visuels**

Madame Johanne Brouillet
Madame Gail Klinck

— **Programmes d'aide à l'équipement culturel**

Madame Pierrette Gignac Brien
Monsieur Robert Desperrier
Monsieur Allen Dufour

Montréal

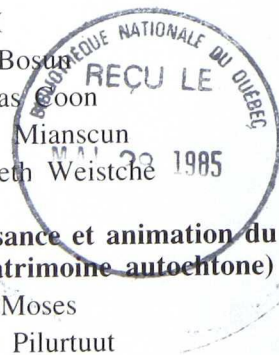
— **Aide financière aux organismes d'intervention communautaire**

Madame Joan Esar
Madame Madeleine Forcier
Monsieur Jean-Claude Leblond

Outaouais

— **Soutien régional aux arts d'interprétation**

Madame Marthe Lemery
Madame Annie Luttgén
Monsieur Charles Dupuis
Monsieur Luc Lafrance





Gouvernement du Québec
**Ministère des
Affaires culturelles**

Imprimé au Québec Canada